Art public Québec veut moderniser la « Politique du 1 % » *Page A 3*

Sur la route Retour sur les débuts du vélo à Montréal *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CIX Nº 47 — LE DEVOIR, LE LUNDI 5 MARS 2018 — 1,30 $ + taxes = 1,50 $

La 90e cérémonie des Oscar



JORDAN STRAUSS INVISION / ASSOCIATED PRESS

Le film *La forme de l'eau*, du réalisateur mexicain **Guillermo del Toro** (photo), partait grand favori avec 13 nominations aux Oscar, dont celles de la meilleure mise en scène, de la meilleure réalisation et du meilleur film. L'animateur Jimmy Kimmel assurait l'animation de cette cérémonie bien particulière, après plusieurs mois tumultueux dans le domaine du cinéma marqués par le scandale du producteur déchu Harvey Weinstein. Le compte rendu complet de la soirée sur les plateformes numériques du *Devoir*.

AGRICULTURE

Crise dans un centre de recherche financé par Québec

SARAH R. CHAMPAGNE

Des chercheurs et ex-employés du Centre de recherche sur les grains (CEROM) dénoncent un climat de « contrôle », de pressions et d'ingérence à propos de l'épineuse question des pesticides néonicotinoïdes, a appris *Le Devoir*. En deux ans, la moitié des membres du personnel du centre, financé en majorité par Québec, ont d'ailleurs démissionné.

Cinq chercheurs sont au nombre des démissionnaires et une dizaine d'employés. Au total, neuf personnes ont témoigné au *Devoir* de leur profond malaise avec certains membres du conseil d'administration, qui n'hésitent pas à faire connaître leurs positions propesticides au point de s'ingérer dans les travaux de recherche.

Plusieurs ex-employés du CEROM ont tenté d'alerter le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dès 2013. Refusant toute demande d'entrevue, le MAPAQ s'est dit « préoccupé par la situation » du point de vue de la gestion des res-

VOIR PAGE A 8 : **PESTICIDES**

Alerte au décrochage chez les jeunes francophones

La région de Lanaudière se mobilise pour garder ses étudiants sur les bancs d'école

MARCO FORTIER

Le décrochage des élèves du secondaire dans le réseau public reste alarmant, surtout chez les francophones nés au Québec. Jusqu'à un garçon sur deux et une fille sur trois n'ont toujours pas de diplôme sept ans après le début de leurs études secondaires.

Selon les plus récentes données obtenues par *Le Devoir*, le taux de décrochage demeure préoccupant dans certaines régions à forte majorité francophone. La diplomation progresse encore — 80,1 % des élèves québécois ont un diplôme ou une qualification sept ans après leur arrivée au secondaire —, mais le décrochage continue de sévir davantage notamment chez les élèves francophones.

Les immigrants de deuxième génération (nés au Québec de parents étrangers) sont plus persévérants dans leurs études que les petits Québécois dits « de souche », révèlent les plus récentes statistiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

« Les élèves francophones nés au Québec réussissent nettement moins bien que les immigrants qui ne parlaient même pas français en arrivant ici. C'est fascinant », observe Égide Royer, professeur associé à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université Laval.

Les trois quarts (76 %) des élèves non immigrants du réseau public ont obtenu un diplôme ou une qualification sept ans après le début de leurs études secondaires, contre 82 % des élèves immigrants de deuxième génération. Il s'agit de statistiques décrivant la cohorte d'élèves ayant commencé ses études secondaires en 2009.

L'écart est encore plus important chez les garçons : à peine 71 % des Québécois de souche ont un diplôme, tandis que 79 % des immigrants de deuxième génération l'ont obtenu (toujours après sept années d'études secondaires dans le réseau public).

Ces chiffres confirment une triste réalité, selon Gérald Boutin, professeur associé à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) : l'éducation n'est tout simplement pas une priorité pour certains parents — surtout francophones. « C'est une question culturelle. Le ministre [de l'Éducation] Sébastien Proulx en parle dans son récent livre : l'école n'est pas valorisée dans certains milieux. Les gens considèrent qu'on peut faire sa vie sans diplôme. »

Mobilisation générale

Le décrochage devient tellement préoccupant que des communautés se mobilisent pour garder leurs enfants sur les bancs d'école. La région de Lanaudière, une de celles ayant le plus fort taux d'abandon scolaire au Québec, a décidé de prendre le taureau par les cornes.

« On a un niveau de sous-scolarisation qui est inquiétant. On s'est dit qu'il fallait faire quelque chose », dit Jean Pilotte, directeur général du Carrefour jeunesse emploi de Montcalm, dans

VOIR PAGE A 8 : **DIPLÔMES**

Aujourd'hui



Le monde › **Législatives italiennes.** Aucune majorité en vue au Parlement, malgré une avance de la droite. *Page B 1*

Actualités › **Jeux de pouvoir au Bloc québécois.** Des membres veulent devancer un vote de confiance prévu en 2019. *Page A 3*

Avis légaux ..... B 4
Décès ..... B 6
Météo ..... B 2
Mots croisés ..... B 5
Petites annonces ..... B 6
Sudoku ..... B 5

Des recommandations nationales pour traiter la dépendance aux opioïdes

PAULINE GRAVEL

Pour faire face à la crise des opioïdes qui sévit au pays, un groupe d'experts propose pour la première fois au Canada des lignes directrices nationales en matière de traitements de la dépendance aux opioïdes. Préconisant le recours à des agonistes opioïdes, tels que la buprénorphine-naloxone et la méthadone, et déconseillant fortement le sevrage rapide et complet, ces recommandations fondées sur des données scientifiques s'adressent à tous les professionnels de la santé.

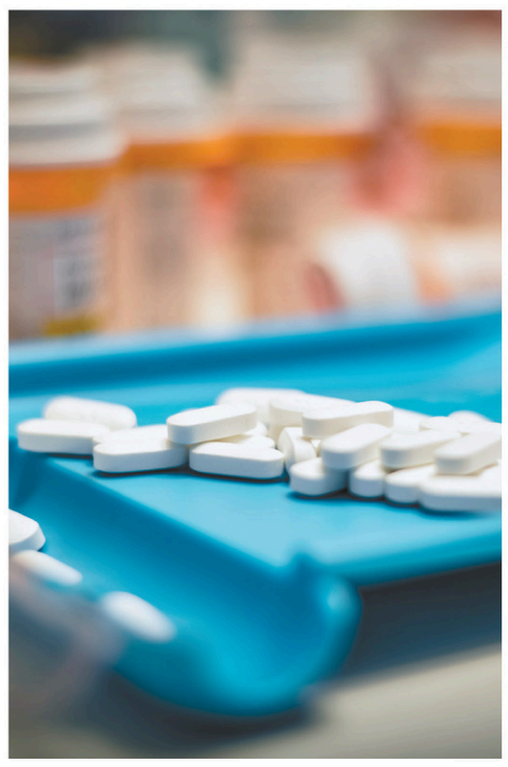
Le Canada traverse ce qu'on peut appeler une crise des opioïdes avec 2861 décès dus à une surdose en 2016 et plus de 4000 en 2017. Cette crise est alimentée par la prescription excessive d'opioïdes médicamenteux pour des douleurs chroniques et la présence non déclarée d'opioïdes synthétiques, comme le fentanyl, qui est 100 fois plus puissant que la morphine, dans maintes drogues vendues dans la rue.

Des recommandations nationales fondées sur les données probantes de la littérature scientifique la plus récente s'imposaient donc pour répondre à cette urgence de santé publique. « Ces lignes directrices, qui sont basées sur des données scientifiques ainsi que sur les préférences et les valeurs des usagers qui ont également été consultés, se veulent un outil pour aider les médecins à choisir la meilleure option thérapeutique pour leurs patients », résume la Dre Julie Bruneau, du Centre de recherche du CHUM, qui a dirigé le groupe pancanadien formé de 43 experts et d'usagers qui a développé ces lignes directrices publiées aujourd'hui dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* (JAMC).

Traitement aux agonistes opioïdes

À la suite d'une rigoureuse revue de littérature, ces experts ont conclu à l'importance de privilégier un traitement aux agonistes opioïdes pour les personnes désirant sortir de leur dépendance aux opioïdes. Les agonistes opioïdes agissent sur les récepteurs opioïdes du cerveau auxquels se fixent normalement les endorphines, ces opioïdes produits par notre corps, mais aussi la morphine et l'héroïne. Ils produisent des effets semblables à ceux des opioïdes consommés par les toxicomanes, mais sont exempts de leurs effets indésirables.

VOIR PAGE A 8 : **SANTÉ**



ISTOCK

Montréal

SOMMAIRE DU RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS ET DES RAPPORTS DES CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS

Élection générale du 5 novembre 2017

COALITION MONTRÉAL

AGENT OFFICIEL
André Cordeau

MAIRE DE MONTRÉAL
Jean Fortier
- Montant maximum[1] 446 900,24 $
- Montant dépensé 10 670,41 $

Ahuntsic-Cartierville

CONSEILLERS DE LA VILLE
Sault-au-Récollet
Giovanna Giancaspro
- Montant maximum[1] 8 092,80 $
- Montant dépensé 3 677,82$

Ahuntsic
Pierre Lachapelle
- Montant maximum[1] 8 492,70 $
- Montant dépensé 2 753,11$

Bordeaux-Cartierville
Shant Karabajak
- Montant maximum[1] 8 385,90 $
- Montant dépensé 4 470,60 $

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

MAIRE
Zaki Ghavitian
- Montant maximum[1] 50 117,94 $
- Montant dépensé 10 934,56 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Darlington
Erik Hamon
- Montant maximum[1] 7 312,80 $
- Montant dépensé 7 720,23 $

Côte-des-Neiges
Raphaël Assor
- Montant maximum[1] 7 089,60 $
- Montant dépensé 7 752,85 $

Snowdon
Marvin Rotrand
- Montant maximum[1] 7 874,70 $
- Montant dépensé 7 667,36 $

Notre-Dame-de-Grâce
Caroline Orchard
- Montant maximum[1] 8 486,10 $
- Montant dépensé 5 158,49 $

Loyola
Keeton Clarke
- Montant maximum[1] 8 415,00 $
- Montant dépensé 4 970,49 $

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

CONSEILLERS DE LA VILLE
Louis-Riel
Joao Neves
- Montant maximum[1] 8 568,60 $
- Montant dépensé 1 348,00 $

Outremont

MAIRE
Ronald Moroz
- Montant maximum[1] 8 391,30 $
- Montant dépensé 3 021,89 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Jeanne-Sauvé
Adrien Mitchell
- Montant maximum[1] 3 028,20 $
- Montant dépensé 0,00 $

Plateau-Mont-Royal

CONSEILLERS DE LA VILLE
Jeanne-Mance
Deborah Rankin
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 1 189,19 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Jeanne-Mance
Terrence Regan
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 1 833,94 $

Sud-Ouest

CONSEILLERS DE LA VILLE
Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
Taimur Tanoli
- Montant maximum[1] 11 051,10 $
- Montant dépensé 499,34 $

Ville-Marie

CONSEILLERS DE LA VILLE
Peter-McGill
K. John Symon
- Montant maximum[1] 7 467,30 $
- Montant dépensé 0,00 $

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

CONSEILLERS DE LA VILLE
Parc-Extension
Mohammad-Tanbir Yousuf
- Montant maximum[1] 8 122,50 $
- Montant dépensé 3 652,54 $

PLATEAU SANS FRONTIÈRES

AGENT OFFICIEL
François Gauthier

Plateau-Mont-Royal

CONSEILLERS DE LA VILLE
Mile-End
Halil Sustam
- Montant maximum[1] 8 304,00 $
- Montant dépensé 3 771,27 $

Jeanne-Mance
Joash Whyte
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 3 715,42 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Jeanne-Mance
Yvan Dias
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 3 715,42 $

PROJET MONTRÉAL - ÉQUIPE VALÉRIE PLANTE

AGENTE OFFICIELLE
Carole LeRoux

MAIRE DE MONTRÉAL
Valérie Plante
- Montant maximum[1] 446 900,24 $
- Montant dépensé 270 049,91 $

Ahuntsic-Cartierville

MAIRE
Émilie Thuillier
- Montant maximum[1] 44 282,01 $
- Montant dépensé 24 727,80 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Sault-au-Récollet
Jérôme Normand
- Montant maximum[1] 8 092,80 $
- Montant dépensé 4 448,69 $

Saint-Sulpice
Ramzi Sfeir
- Montant maximum[1] 8 883,90 $
- Montant dépensé 4 783,53 $

Ahuntsic
Nathalie Goulet
- Montant maximum[1] 8 492,70 $
- Montant dépensé 4 918,04 $

Bordeaux-Cartierville
Fadia Nassr
- Montant maximum[1] 8 385,90 $
- Montant dépensé 6 280,21 $

Anjou

MAIRE
Rémy Tondreau
- Montant maximum[1] 14 664,27 $
- Montant dépensé 6 315,87 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Robert Mailhot
- Montant maximum[1] 10 763,10 $
- Montant dépensé 4 627,44 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Ouest
Stephanie Cambria
- Montant maximum[1] 4 816,50 $
- Montant dépensé 2 054,92 $

Est
Sylvain Plourde
- Montant maximum[1] 4 554,00 $
- Montant dépensé 1 950,08 $

Centre
Julie De Martino
- Montant maximum[1] 5 173,20 $
- Montant dépensé 2 230,20 $

Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

MAIRE
Sue Montgomery
- Montant maximum[1] 50 117,94 $
- Montant dépensé 38 126,32 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Darlington
Graham Carpenter
- Montant maximum[1] 7 312,80 $
- Montant dépensé 5 396,61 $

Côte-des-Neiges
Magda Popeanu
- Montant maximum[1] 7 089,60 $
- Montant dépensé 5 132,75 $

Snowdon
Irina Maria Grecu
- Montant maximum[1] 7 874,70 $
- Montant dépensé 5 427,46 $

Notre-Dame-de-Grâce
Peter Mcqueen
- Montant maximum[1] 8 486,10 $
- Montant dépensé 6 008,35 $

Loyola
Christian Arseneault
- Montant maximum[1] 8 415,00 $
- Montant dépensé 5 975,22 $

Lachine

MAIRE
Maja Vodanovic
- Montant maximum[1] 16 079,01 $
- Montant dépensé 9 974,65 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Micheline Rouleau
- Montant maximum[1] 11 595,30 $
- Montant dépensé 7 067,91 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Du Canal
Julie-Pascale Provost
- Montant maximum[1] 5 357,70 $
- Montant dépensé 3 246,24 $

J.-Émery-Provost
Younes Boukala
- Montant maximum[1] 5 019,00 $
- Montant dépensé 3 116,57 $

Fort-Rolland
Michèle Flannery
- Montant maximum[1] 4 998,60 $
- Montant dépensé 2 869,19 $

LaSalle

MAIRE
Kathy Landry
- Montant maximum[1] 26 881,83 $
- Montant dépensé 11 516,46 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Sault-Saint-Louis
Loren Dafniotis
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 3 982,48 $

Cécil-P. Newman
Yasmina El Babarti Jimenez
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 3 963,16 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Sault-Saint-Louis
Poste 1
Alex Lauzon
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 3 982,42 $

Poste 2
Roxanne Gendron
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 3 982,41 $

Cécil-P. Newman
Poste 1
Anila Erindi
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 3 963,19 $

Poste 2
Romarick Okou
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 3 963,16 $

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

MAIRE
Normand Marinacci
- Montant maximum[1] 7 947,00 $
- Montant dépensé 4 685,00 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Pierre-Foretier
Yves Sarault
- Montant maximum[1] 3 138,60 $
- Montant dépensé 1 905,59 $

Denis-Benjamin-Viger
Christian Larocque
- Montant maximum[1] 3 022,80 $
- Montant dépensé 1 861,37 $

Jacques-Bizard
Robert Samoszewski
- Montant maximum[1] 2 892,90 $
- Montant dépensé 1 576,39 $

Sainte-Geneviève
Geneviève Labrosse
- Montant maximum[1] 2 672,70 $
- Montant dépensé 1 492,32 $

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

MAIRE
Pierre Lessard-Blais
- Montant maximum[1] 50 043,48 $
- Montant dépensé 28 034,30 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Tétreaultville
Suzie Miron
- Montant maximum[1] 9 876,00 $
- Montant dépensé 5 449,89 $

Maisonneuve–Longue-Pointe
Laurence Lavigne-Lalonde
- Montant maximum[1] 9 584,10 $
- Montant dépensé 5 190,65 $

Hochelaga
Éric-Alan Caldwell
- Montant maximum[1] 9 215,70 $
- Montant dépensé 5 048,98 $

Louis-Riel
Isi Meza
- Montant maximum[1] 8 568,60 $
- Montant dépensé 4 631,86 $

Montréal-Nord

MAIRE
Balarama Holness
- Montant maximum[1] 26 947,62 $
- Montant dépensé 11 524,17 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Marie-Clarac
Mathieu Léonard
- Montant maximum[1] 10 384,20 $
- Montant dépensé 4 439,91 $

Ovide-Clermont
Sacha-Wilky Merazil
- Montant maximum[1] 9 494,40 $
- Montant dépensé 4 056,07 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Marie-Clarac
Anastasia Marcelin
- Montant maximum[1] 10 384,20 $
- Montant dépensé 4 439,97 $

Ovide-Clermont
Stéphanie Casimir
- Montant maximum[1] 9 494,40 $
- Montant dépensé 4 056,01 $

Outremont

MAIRE
Philipe Tomlison
- Montant maximum[1] 8 391,30 $
- Montant dépensé 4 912,26 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Claude-Ryan
Mindy Pollak
- Montant maximum[1] 3 079,50 $
- Montant dépensé 1 815,81 $

Joseph-Beaubien
Valérie Patreau
- Montant maximum[1] 3 153,00 $
- Montant dépensé 1 843,64 $

Robert-Bourassa
David Desbaillets
- Montant maximum[1] 2 910,60 $
- Montant dépensé 1 540,92 $

Jeanne-Mance
Fanny Magini
- Montant maximum[1] 3 028,20 $
- Montant dépensé 1 796,08 $

Pierrefonds-Roxboro

MAIRE
Hélène Dupont
- Montant maximum[1] 24 138,54 $
- Montant dépensé 10 433,42 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Bois-de-Liesse
Andréanne Martin
- Montant maximum[1] 9 499,80 $
- Montant dépensé 4 083,81 $

Cap-Saint-Jacques
Ross Stitt
- Montant maximum[1] 8 726,40 $
- Montant dépensé 3 737,25 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Bois-de-Liesse
Alexis Audoin
- Montant maximum[1] 9 499,80 $
- Montant dépensé 4 083,80 $

Cap-Saint-Jacques
Peter Papadogiannis
- Montant maximum[1] 8 726,40 $
- Montant dépensé 3 835,93 $

Plateau-Mont-Royal

MAIRE
Luc Ferrandez
- Montant maximum[1] 33 004,38 $
- Montant dépensé 22 629,44 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Mile-End
Richard Ryan
- Montant maximum[1] 8 304,00 $
- Montant dépensé 5 406,04 $

DeLorimier
Marianne Giguère
- Montant maximum[1] 8 846,40 $
- Montant dépensé 5 621,83 $

Jeanne-Mance
Alex Norris
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 5 357,10 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Mile-End
Marie Plourde
- Montant maximum[1] 8 304,00 $
- Montant dépensé 5 407,81 $

DeLorimier
Josefina Blanco
- Montant maximum[1] 8 846,40 $
- Montant dépensé 5 619,81 $

Jeanne-Mance
Maeva Vilain
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 5 320,92 $

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

MAIRE
Pietro Mercuri
- Montant maximum[1] 40 599,81 $
- Montant dépensé 17 549,74 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
La Pointe-aux-Prairies
Daphney Colin
- Montant maximum[1] 11 195,40 $
- Montant dépensé 4 812,03 $

Pointe-aux-Trembles
Tomy-Richard Leboeuf-Mcgregor
- Montant maximum[1] 9 185,10 $
- Montant dépensé 3 948,91 $

Rivière-des-Prairies
Hector Perlera
- Montant maximum[1] 9 418,80 $
- Montant dépensé 4 041,98 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
La Pointe-aux-Prairies
Lisa Christensen
- Montant maximum[1] 11 195,40 $
- Montant dépensé 4 812,13 $

Pointe-aux-Trembles
Vladimir Gelin
- Montant maximum[1] 9 185,10 $
- Montant dépensé 3 948,88 $

Rivière-des-Prairies
Jean-Eddie Désiré
- Montant maximum[1] 9 418,80 $
- Montant dépensé 4 758,91 $

Rosemont–La Petite-Patrie

MAIRE
François-William Croteau
- Montant maximum[1] 50 304,09 $
- Montant dépensé 31 285,72 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Saint-Édouard
François Limoges
- Montant maximum[1] 9 594,90 $
- Montant dépensé 5 960,40 $

Étienne-Desmarteaux
Stéphanie Watt
- Montant maximum[1] 8 882,10 $
- Montant dépensé 5 439,30 $

Vieux-Rosemont
Christine Gosselin
- Montant maximum[1] 10 053,00 $
- Montant dépensé 6 351,24 $

Marie-Victorin
Jocelyn Pauzé
- Montant maximum[1] 8 867,70 $
- Montant dépensé 5 290,29 $

Saint-Laurent

MAIRE
Nora Chénier-Jones
- Montant maximum[1] 31 007,73 $
- Montant dépensé 13 358,53 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Côte-de-Liesse
Salman Farah
- Montant maximum[1] 11 811,30 $
- Montant dépensé 5 047,86 $

Normand-McLaren
Julie Lamontagne
- Montant maximum[1] 10 455,60 $
- Montant dépensé 4 482,08 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Côte-de-Liesse
Julio Rivera
- Montant maximum[1] 11 811,30 $
- Montant dépensé 5 047,70 $

Normand-McLaren
Rafik Hakim
- Montant maximum[1] 10 455,60 $
- Montant dépensé 4 481,94 $

Saint-Léonard

MAIRE
Julie Caron
- Montant maximum[1] 25 382,43 $
- Montant dépensé 10 912,69 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Saint-Léonard-Est
Arij-Abrar El Korbi
- Montant maximum[1] 8 397,60 $
- Montant dépensé 3 601,76 $

Saint-Léonard-Ouest
Oualid Frej
- Montant maximum[1] 10 560,30 $
- Montant dépensé 4 528,60 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Saint-Léonard-Est
Giovanni Capuano
- Montant maximum[1] 8 397,60 $
- Montant dépensé 3 601,68 $

Saint-Léonard-Ouest
Anick Druelle
- Montant maximum[1] 10 560,30 $
- Montant dépensé 4 528,57 $

Sud-Ouest

MAIRE
Benoit Dorais
- Montant maximum[1] 27 965,07 $
- Montant dépensé 19 495,34 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
Craig Sauvé
- Montant maximum[1] 11 051,10 $
- Montant dépensé 7 758,94 $

Saint-Paul–Émard-Saint-Henri-Ouest
Anne-Marie Sigouin
- Montant maximum[1] 9 426,00 $
- Montant dépensé 6 354,16 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
Sophie Thiébaut
- Montant maximum[1] 11 051,10 $
- Montant dépensé 7 758,96 $

Saint-Paul–Émard-Saint-Henri-Ouest
Alain Vaillancourt
- Montant maximum[1] 9 426,00 $
- Montant dépensé 6 339,76 $

Verdun

MAIRE
Michèle Chappaz
- Montant maximum[1] 24 839,79 $
- Montant dépensé 12 818,92 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Champlain–L'Île-des-Sœurs
Nathalie Pedro
- Montant maximum[1] 10 094,40 $
- Montant dépensé 5 206,82 $

Desmarchais-Crawford
Sterling Downey
- Montant maximum[1] 8 544,30 $
- Montant dépensé 4 340,35 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Champlain–L'Île-des-Sœurs
Poste 1
Jean-Pierre Boivin
- Montant maximum[1] 10 094,40 $
- Montant dépensé 5 206,97 $

Poste 2
Gabriel Bégin
- Montant maximum[1] 10 094,40 $
- Montant dépensé 5 206,88 $

Desmarchais-Crawford
Poste 1
Luc Gagnon
- Montant maximum[1] 8 544,30 $
- Montant dépensé 4 340,48 $

Poste 2
Marie-Andrée Mauger
- Montant maximum[1] 8 544,30 $
- Montant dépensé 4 340,00 $

Ville-Marie

CONSEILLERS DE LA VILLE
Peter-McGill
Jabiz Sharifian
- Montant maximum[1] 7 467,30 $
- Montant dépensé 3 287,68 $

Saint-Jacques
Robert Beaudry
- Montant maximum[1] 8 286,00 $
- Montant dépensé 3 656,92 $

Sainte-Marie
Sophie Mauzerolle
- Montant maximum[1] 7 405,50 $
- Montant dépensé 3 263,42 $

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

MAIRE
Giuliana Fumagalli
- Montant maximum[1] 45 271,41 $
- Montant dépensé 24 172,66 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
St-Michel
Rana Alrabi
- Montant maximum[1] 8 446,80 $
- Montant dépensé 4 410,54 $

François-Perrault
Sylvain Ouellet
- Montant maximum[1] 8 662,50 $
- Montant dépensé 4 499,37 $

Villeray
Rosannie Filato
- Montant maximum[1] 9 205,50 $
- Montant dépensé 4 842,21 $

Parc-Extension
Rafik Bentabbel
- Montant maximum[1] 8 122,50 $
- Montant dépensé 4 423,63 $

VRAI CHANGEMENT POUR MONTRÉAL

AGENT OFFICIEL
Frantzy Charles

Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

CONSEILLERS DE LA VILLE
Côte-des-Neiges
Maureen Chin
- Montant maximum[1] 7 089,60 $
- Montant dépensé 2 301,45 $

Lachine

MAIRE
Bernard Blanchet
- Montant maximum[1] 16 079,01 $
- Montant dépensé 9 255,49 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Élizabeth Verge
- Montant maximum[1] 11 595,30 $
- Montant dépensé 6 931,03 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Du Canal
Marc Hétu
- Montant maximum[1] 5 357,70 $
- Montant dépensé 5 327,14 $

J.-Émery-Provost
Christian Lejeune
- Montant maximum[1] 5 019,00 $
- Montant dépensé 4 967,13 $

Fort-Rolland
Stéphanie Poitras
- Montant maximum[1] 4 998,60 $
- Montant dépensé 3 508,98 $

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

MAIRE
Stéphane Côté
- Montant maximum[1] 7 947,00 $
- Montant dépensé 3 511,43 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Pierre-Foretier
Frédérick Pageau
- Montant maximum[1] 3 138,60 $
- Montant dépensé 1 691,74 $

Denis-Benjamin-Viger
Stéphane Ritchot
- Montant maximum[1] 3 022,80 $
- Montant dépensé 1 691,72 $

Jacques-Bizard
Marie-Ève Dubé
- Montant maximum[1] 2 892,90 $
- Montant dépensé 1 652,54 $

Sainte-Geneviève
Sherry Shaban
- Montant maximum[1] 2 672,70 $
- Montant dépensé 1 189,97 $

Pierrefonds-Roxboro

MAIRE
Justine Mcintyre
- Montant maximum[1] 24 138,54 $
- Montant dépensé 9 157,33 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Bois-de-Liesse
Éric Mccarty
- Montant maximum[1] 9 499,80 $
- Montant dépensé 3 216,96 $

Cap-Saint-Jacques
Manuela De Paoli
- Montant maximum[1] 8 726,40 $
- Montant dépensé 2 148,23 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Bois-de-Liesse
Roger Trottier
- Montant maximum[1] 9 499,80 $
- Montant dépensé 3 136,46 $

Cap-Saint-Jacques
Naghmeh Shafiei
- Montant maximum[1] 8 726,40 $
- Montant dépensé 2 048,21 $

Saint-Laurent

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Normand-McLaren
Elias Bitar
- Montant maximum[1] 10 455,60 $
- Montant dépensé 1 519,55 $

Ville-Marie

CONSEILLERS DE LA VILLE
Peter-McGill
Steve Shanahan
- Montant maximum[1] 7 467,30 $
- Montant dépensé 4 824,82 $

Saint-Jacques
Daniel Gaudreau
- Montant maximum[1] 8 286,00 $
- Montant dépensé 2 336,04 $

Sainte-Marie
Arthur-Adam Urbanowicz
- Montant maximum[1] 7 405,50 $
- Montant dépensé 694,71 $

ÉQUIPE ANJOU

AGENT OFFICIEL
Michel Foisy

Anjou

MAIRE
Luis Miranda
- Montant maximum[1] 14 664,27 $
- Montant dépensé 13 344,51 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Andrée Hénault
- Montant maximum[1] 10 763,10 $
- Montant dépensé 9 794,44 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Ouest
Lynne Shand
- Montant maximum[1] 4 816,50 $
- Montant dépensé 4 383,01 $

Est
Richard Leblanc
- Montant maximum[1] 4 554,00 $
- Montant dépensé 4 144,18 $

Centre
Kristine Marsolais
- Montant maximum[1] 5 173,20 $
- Montant dépensé 4 707,62 $

ÉQUIPE BARBE TEAM

AGENT OFFICIEL
Jean-François Strouvens

LaSalle

MAIRE
Manon Barbe
- Montant maximum[1] 26 881,83 $
- Montant dépensé 24 658,18 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Sault-Saint-Louis
Richard Deschamps
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 9 322,00 $

Cécil-P. Newman
Lise Zarac
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 9 234,08 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Sault-Saint-Louis
Poste 1
Laura Palestini
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 9 347,05 $

Poste 2
Nancy Blanchet
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 9 232,04 $

Cécil-P. Newman
Poste 1
Serge Declos
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 9 414,13 $

Poste 2
Josée Troilo
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 9 414,07 $

ÉQUIPE DAUPHIN LACHINE

AGENT OFFICIEL
Robert Desforges

Lachine

MAIRE
Claude Dauphin
- Montant maximum[1] 16 079,01 $
- Montant dépensé 13 225,44 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Julie Ramsay
- Montant maximum[1] 11 595,30 $
- Montant dépensé 9 537,47 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Du Canal
Johanne Haines
- Montant maximum[1] 5 357,70 $
- Montant dépensé 4 406,84 $

J.-Émery-Provost
Daniel Racicot
- Montant maximum[1] 5 019,00 $
- Montant dépensé 4 128,30 $

Fort-Rolland
Dominic Rossi
- Montant maximum[1] 4 998,60 $
- Montant dépensé 4 111,52 $

ÉQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTRÉAL

AGENT OFFICIEL
Robert Richard

MAIRE DE MONTRÉAL
Denis Coderre
- Montant maximum[1] 446 900,24 $
- Montant dépensé 420 112,87 $

Ahuntsic-Cartierville

MAIRE
Harout Chitilian
- Montant maximum[1] 44 282,01 $
- Montant dépensé 42 379,19 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Sault-au-Récollet
Lorraine Pagé
- Montant maximum[1] 8 092,80 $
- Montant dépensé 7 185,65 $

Saint-Sulpice
Hadrien Parizeau
- Montant maximum[1] 8 883,90 $
- Montant dépensé 7 956,28 $

Ahuntsic
Raphaël Melançon
- Montant maximum[1] 8 492,70 $
- Montant dépensé 7 266,04 $

Bordeaux-Cartierville
Effie Giannou
- Montant maximum[1] 8 385,90 $
- Montant dépensé 7 303,14 $

Anjou

MAIRE
Angela Mancini
- Montant maximum[1] 14 664,27 $
- Montant dépensé 13 576,82 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Michèle Gagné
- Montant maximum[1] 10 763,10 $
- Montant dépensé 9 981,92 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Ouest
René Gauthier
- Montant maximum[1] 4 816,50 $
- Montant dépensé 4 306,14 $

Est
Mario Robert
- Montant maximum[1] 4 554,00 $
- Montant dépensé 4 034,10 $

Centre
Michelle Di Genova Zammit
- Montant maximum[1] 5 173,20 $
- Montant dépensé 4 620,02 $

Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

MAIRE
Russell Copeman
- Montant maximum[1] 50 117,94 $
- Montant dépensé 45 677,04 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Darlington
Lionel Perez
- Montant maximum[1] 7 312,80 $
- Montant dépensé 6 166,73 $

Côte-des-Neiges
Tiffany Callender
- Montant maximum[1] 7 089,60 $
- Montant dépensé 5 825,87 $

Snowdon
Salvador B. Cabugao
- Montant maximum[1] 7 874,70 $
- Montant dépensé 6 125,15 $

Notre-Dame-de-Grâce
Elaine Ethier
- Montant maximum[1] 8 486,10 $
- Montant dépensé 6 826,16 $

Loyola
Gabriel Retta
- Montant maximum[1] 8 415,00 $
- Montant dépensé 6 949,49 $

Lachine

MAIRE
Catherine Ménard
- Montant maximum[1] 16 079,01 $
- Montant dépensé 14 092,94 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Jean-François Cloutier
- Montant maximum[1] 11 595,30 $
- Montant dépensé 10 196,74 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Du Canal
Anne-Marie Lelièvre
- Montant maximum[1] 5 357,70 $
- Montant dépensé 4 337,62 $

J.-Émery-Provost
Mehdi Lama
- Montant maximum[1] 5 019,00 $
- Montant dépensé 3 998,09 $

Fort-Rolland
Kymberley Simonyik
- Montant maximum[1] 4 998,60 $
- Montant dépensé 3 954,40 $

LaSalle

MAIRE
Monique Vallée
- Montant maximum[1] 26 881,83 $
- Montant dépensé 22 497,68 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Sault-Saint-Louis
Ben Lumière Moussienza
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 7 683,57 $

Cécil-P. Newman
Pino Asaro
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 7 749,37 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Sault-Saint-Louis
Poste 1
Josée Aumont-Blanchette
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 7 683,57 $

Poste 2
Balkis Imam
- Montant maximum[1] 9 945,30 $
- Montant dépensé 7 683,43 $

Cécil-P. Newman
Poste 1
Devinderpal Singh
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 7 697,64 $

Poste 2
Steven Laperrière
- Montant maximum[1] 9 894,60 $
- Montant dépensé 7 697,60 $

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

MAIRE
Eric Dugas
- Montant maximum[1] 7 947,00 $
- Montant dépensé 7 895,09 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Pierre-Foretier
Diane Gibb
- Montant maximum[1] 3 138,60 $
- Montant dépensé 2 856,38 $

Denis-Benjamin-Viger
Alain Wilson
- Montant maximum[1] 3 022,80 $
- Montant dépensé 2 685,65 $

Jacques-Bizard
Richard Bélanger
Montant maximum1 2 892,90 $
- Montant dépensé 2 583,01 $

Sainte-Geneviève
Suzanne Marceau
- Montant maximum[1] 2 672,70 $
- Montant dépensé 2 382,79 $

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

MAIRE
Réal Ménard
- Montant maximum[1] 50 043,48 $
- Montant dépensé 45 758,26 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Tétreaultville
Richard Celzi
- Montant maximum[1] 9 876,00 $
- Montant dépensé 7 647,43 $

Maisonneuve–Longue-Pointe
Simon-Robert Chartrand
- Montant maximum[1] 9 584,10 $
- Montant dépensé 7 693,81 $

Hochelaga
Jean-François Beaupré
- Montant maximum[1] 9 215,70 $
- Montant dépensé 7 143,40 $

Louis-Riel
Karive Boivin-Roy
- Montant maximum[1] 8 568,60 $
- Montant dépensé 6 751,35 $

Montréal-Nord

MAIRE
Christine Black
- Montant maximum[1] 26 947,62 $
- Montant dépensé 24 009,83 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Marie-Clarac
Abdelhaq Sari
- Montant maximum[1] 10 384,20 $
- Montant dépensé 8 900,21 $

Ovide-Clermont
Chantal Rossi
- Montant maximum[1] 9 494,40 $
- Montant dépensé 8 135,67 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Marie-Clarac
Jean-Marc Poirier
- Montant maximum[1] 10 384,20 $
- Montant dépensé 8 917,43 $

Ovide-Clermont
Renée-Chantal Belinga
- Montant maximum[1] 9 494,40 $
- Montant dépensé 8 093,06 $

Outremont

MAIRE
Marie Potvin
- Montant maximum[1] 8 391,30 $
- Montant dépensé 8 199,92 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Claude-Ryan
Jeremy Murray
- Montant maximum[1] 3 079,50 $
- Montant dépensé 2 801,68 $

Joseph-Beaubien
William Habib
- Montant maximum[1] 3 153,00 $
- Montant dépensé 2 892,52 $

Robert-Bourassa
Jean-Marc Corbeil
- Montant maximum[1] 2 910,60 $
- Montant dépensé 2 652,28 $

Jeanne-Sauvé
Christine Gélinas-Élie
- Montant maximum[1] 3 028,20 $
- Montant dépensé 2 825,77 $

Pierrefonds-Roxboro

MAIRE
Dimitrios (Jim) Beis
- Montant maximum[1] 24 138,54 $
- Montant dépensé 23 370,01 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Bois-de-Liesse
Benoit Langevin
- Montant maximum[1] 9 499,80 $
- Montant dépensé 8 657,83 $

Cap-Saint-Jacques
Catherine Clément-Talbot
- Montant maximum[1] 8 726,40 $
- Montant dépensé 8 041,24 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Bois-de-Liesse
Louise Leroux
- Montant maximum[1] 9 499,80 $
- Montant dépensé 8 744,55 $

Cap-Saint-Jacques
Yves Gignac
- Montant maximum[1] 8 726,40 $
- Montant dépensé 7 995,26 $

Plateau-Mont-Royal

MAIRE
Zach Macklovitch
- Montant maximum[1] 33 004,38 $
- Montant dépensé 30 646,06 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Mile-End
Iris Almeida-Côté
- Montant maximum[1] 8 304,00 $
- Montant dépensé 7 676,41 $

DeLorimier
Linda Gauthier
- Montant maximum[1] 8 846,40 $
- Montant dépensé 7 315,04 $

Jeanne-Mance
Marc-Antoine Desjardins
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 6 860,91 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
Mile-End
Jean-David Prophète
- Montant maximum[1] 8 304,00 $
- Montant dépensé 7 227,38 $

DeLorimier
Jean-Pierre Szaraz
- Montant maximum[1] 8 846,40 $
- Montant dépensé 7 462,74 $

Jeanne-Mance
Daniel Loureiro
- Montant maximum[1] 8 181,00 $
- Montant dépensé 7 243,34 $

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

MAIRE
Chantal Rouleau
- Montant maximum[1] 40 599,81 $
- Montant dépensé 36 800,97 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
La Pointe-aux-Prairies
Richard Guay
- Montant maximum[1] 11 195,40 $
- Montant dépensé 8 730,90 $

Pointe-aux-Trembles
Suzanne Décarie
- Montant maximum[1] 9 185,10 $
- Montant dépensé 6 992,28 $

Rivière-des-Prairies
Giovanni Rapanà
- Montant maximum[1] 9 418,80 $
- Montant dépensé 7 224,72 $

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
La Pointe-aux-Prairies
Manuel Guedes
- Montant maximum[1] 11 195,40 $
- Montant dépensé 8 698,60 $

Pointe-aux-Trembles
Gilles Déziel
- Montant maximum[1] 9 185,10 $
- Montant dépensé 6 992,27 $

Rivière-des-Prairies
Nathalie Pierre-Antoine
- Montant maximum[1] 9 418,80 $
- Montant dépensé 7 318,74 $

Rosemont–La Petite-Patrie

MAIRE
Marc-André Gadoury
- Montant maximum[1] 50 304,09 $
- Montant dépensé 42 121,92 $

CONSEILLERS DE LA VILLE
Saint-Édouard
Jack Y. Hallak
- Montant maximum[1] 9 594,90 $
- Montant dépensé 6 791,78 $

Étienne-Desmarteaux
Scott Mckay
- Montant maximum[1] 8 882,10 $
- Montant dépensé 6 194,39 $

Vieux-Rosemont
Mariam Laagad
- Montant maximum[1] 10 053,00 $
- Montant dépensé 7 030,61 $

Marie-Victorin
Nathalie Fortin
- Montant maximum[1] 8 867,70 $
- Montant dépensé 6 212,04 $

Saint-Laurent

MAIRE
Alan Desousa
- Montant maximum[1] 31 007,73 $
- Montant dépensé 28 923,84 $

CONSEILLERS DE LA VILL

ACTUALITÉS

Tout acheter



JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Fugue à treize ans, prostitution à quinze. Fille-mère à dix-sept. La toile de fond de cette histoire est faite de violences, d'agressions sexuelles, de tentatives de suicide, de dépressions, d'un constant sentiment d'humiliation. Vous voyez le portrait.

Un cas parfait d'aliénation : privée de la capacité de contrôler sa vie, Cheyenne Sharma, qui a aujourd'hui 23 ans, est en bonne partie privée aussi de la conscience de cette privation. Sa vie s'offre à nous telle une vaste leçon des ténèbres. Mais peut-on apprendre quelque chose d'une leçon pareille ?

Dans sa glissade, Cheyenne Sharma s'est retrouvée à jouer les taxis pour un commerce de drogue. Elle croyait que l'argent ainsi gagné l'aiderait à échapper à un avis d'expulsion de son logement. Cheyenne est amérindienne. Sa grand-mère, enceinte aussi très jeune, prostituée comme elle, s'était livrée au trafic d'alcool, après avoir connu le régime des pensionnats. Son père, lui, fut déporté à Trinidad pour une affaire de meurtre. Il y resta douze ans, au pénitencier. Me viennent à l'esprit des vers de Gaston Miron : « Déchéance est ma parabole depuis des suites de pères. »

Cette vie, étalée dans un procès, pourrait constituer une page d'un roman de Zola, du moins si on pouvait arriver à croire, comme le pensait l'écrivain, que la misère est liée à une forme d'atavisme. Mais on sait bien que la spirale noire de pareils destins n'est pas une fatalité et qu'elle se nourrit parce que son terreau ne change pas. Alors que les autochtones comptent pour moins de 5 % de la population, ils représentent le quart de la population carcérale au Canada.

En Ontario, le juge Casey Hill a conclu que les vingt-quatre mois d'emprisonnement requis pour trafic de drogue contre Cheyenne Sharma ne risquaient guère d'améliorer sa condition, mais plutôt d'ajouter une couche de malheur supplémentaire à une vie qui en est déjà gorgée jusqu'au trop-plein. Le juge ne l'a donc condamnée qu'à… dix-sept mois de prison. Ce qui change tout, comme de raison.

Le 14 février, dans un de ses messages théâtraux qui sonnent faux, le premier ministre Trudeau avait, encore une fois, promis des solutions à la situation des Premières Nations, en particulier en ce qui concerne le système de justice. C'était à la suite de la mort par balle d'un jeune autochtone tué par un fermier de l'Ouest, lequel venait d'être acquitté après un procès discutable. Mais rien de vraiment concret, encore une fois, pour changer ce système, disaient les critiques. Je vais vite, faute d'espace, pour en arriver à ce budget de l'État fédéral du 27 février : 5 milliards de dollars pour les Premières Nations, dont 1,4 milliard pour l'éducation des enfants. Du jamais vu.

Il faut aimer se gargariser de clichés pour penser que cette portion de la population est soudain gâtée. En vérité, le gouvernement ne va pas plus loin que là où il est forcé d'aller. Le Tribunal des droits de la personne a en effet souligné par exemple, preuves à l'appui, l'iniquité de traitement subie par 165 000 enfants autochtones au pays. Loin de se presser pour corriger la situation, Ottawa a dû être rappelé à l'ordre par cinq avis du Tribunal.

Le Canada est passé petit à petit d'une politique coloniale qui prônait l'angloconformité comme une nécessité — ce dont a aussi beaucoup pâti le Canada français — à la fiction d'un pluralisme culturel commandé par une nouvelle culture politique fondée sur les droits de la personne et le multiculturalisme. « Il n'y a pas d'identité de base, pas de courant dominant au Canada », déclarait Justin Trudeau au *New York Times* en 2015. Ce qui fait de son pays, ajoutait-il sans rire, « le premier État post-national ». Voici la zone internationale d'un aéroport envisagée comme un idéal, avec au milieu un musée ethnologique pour faire bonne figure. La politique de « reconnaissance » à l'égard des Premières Nations va exactement dans le sens de cette illusion d'un pouvoir qui feint de ne pas en être un.

Les autochtones servent de miroir aux alouettes pour ceux-là qui, comme Justin Trudeau, aiment s'admirer pour se sentir exister. Car dans cette nouvelle fiction du pouvoir à laquelle préside M. Trudeau, les Premières Nations sont d'abord invitées à incarner une identité prénationale qui aide à définir et à fonder la légitimité de cet État.

La nouvelle représentation sociale des autochtones dans l'État canadien constitue une façon commode de normaliser les dépossessions d'hier. En plongeant les Premières Nations dans le grand bain de la reconnaissance symbolique, le Canada continue de flotter sur ses vieilles eaux usées, mais en plaidant qu'il les adoucit désormais par un alambic politique qui distille en fait les produits nécessaires à sa perpétuation. Et il se perpétue, se flattant désormais de sa bonne conscience lavée à la grande eau du présent. Les fondements de ce régime de pouvoir n'en restent pas moins inégalitaires.

Ce mécanisme de normalisation du pouvoir, placé sous le grand chapiteau de la « réconciliation », s'appuie sur un discours plus attentif que jamais à la reconnaissance de la souffrance. Il réduit de la sorte les victimes au silence, puisqu'il maintient leurs vexations dans l'ordre du symbolique plutôt que dans l'idée que le pouvoir est constitué de rapports de force. Hier comme aujourd'hui, ce pouvoir veille d'abord et surtout à se perpétuer sans avoir à lutter. Et il lui suffit à cette fin de tout acheter.

ART PUBLIC

Québec veut moderniser la « Politique du 1 % »

Le décret qui l'encadre n'a pas été revu depuis 1996

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Plus de 20 ans après la dernière révision du décret qui encadre l'application de la « Politique du 1 % » en matière d'art public, le gouvernement du Québec entend moderniser celui-ci, a appris *Le Devoir*.

Le ministère de la Culture confirme travailler à un projet de révision du décret qui encadre la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. « Cette révision ne vise en aucun cas à limiter le champ d'application de la politique », soutient la porte-parole du ministère, Annie LeGruiec.

Une évaluation de la Politique a récemment été menée, et Québec en a dégagé trois constats : il faut « alléger et simplifier les processus administratifs », « réviser les seuils et les modes de calcul », et désigner un répondant officiel dans chacun des ministères.

Québec a déjà eu à ce sujet des rencontres avec le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV), qui se dit encouragé par l'évolution du dossier. « Le ministère de la Culture s'est montré très ouvert à entendre nos suggestions et à les prendre en considération en vue de la mise à jour du décret au printemps 2018 », écrivait récemment le RAAV à ses membres.

« Il y a une réelle intention d'aller de l'avant », confirme en entretien le directeur général du regroupement, Bernard Guérin. Celui-ci plaide qu'il faut « améliorer, revisiter et rafraîchir » un décret dont la dernière révision date de 1996. Le RAAV souhaite ainsi un élargissement de l'application de la Politique.

Changement à la Ville de Québec

Les démarches en cours surviennent quelques mois après une modification importante au fonctionnement de la Politique du 1 %. En juillet dernier, la Ville de Québec et le ministère ont en effet conclu une entente déléguant à la Ville l'application de la Politique.

Ce processus découle de l'adoption, en décembre 2016, de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec. La même disposition est d'ailleurs prévue dans la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, adoptée en septembre 2017.

À Montréal, l'entente de délégation n'est toutefois pas encore signée. « Les discussions se poursuivent avec le ministère », indique Geneviève Jutras, attachée de presse au cabinet de la mairesse Valérie Plante. Une première rencontre a eu lieu le 6 février, et d'autres rencontres de travail doivent se tenir ce printemps. Montréal espère une entente cet été.

3800

C'est le nombre d'œuvres qui ont été réalisées dans les lieux publics du Québec depuis l'adoption de la Politique du 1 % en 1961.

« C'était une demande des villes de pouvoir à terme gérer cette politique », indique Bruno Boisvert, directeur de la planification et de la coordination (de qui relève le service d'intégration des arts à l'architecture) au ministère de la Culture. « Dans la perspective du gouvernement, il y avait l'intention forte de donner plus de pouvoirs aux villes, notamment en matière d'aménagement du territoire. »

Québec et Montréal sont les deux seules villes qui peuvent demander une délégation : la loi qui reconnaît les municipalités comme des gouvernements de proximité (ancien projet de loi 122) ne prévoit rien en ce sens, confirme le ministère.

Inquiétudes

La délégation de l'application de la Politique à la Ville de Québec a soulevé plusieurs inquiétudes au sein de la communauté artistique québécoise. Dans une lettre envoyée début janvier à la ministre Marie Montpetit, le sculpteur Pierre Bourgault se demandait notamment « quelles sont les motivations réelles qui conduisent à mettre en berne un programme qui fonctionne avec compétence pour en confier l'exercice à des escogriffes ».

Plusieurs artistes ont écrit à M. Bourgault dans la foulée de la diffusion de sa lettre pour en appuyer le sens. Les craintes exprimées étaient multiples : « régionalisation des décisions », création d'un « système d'art public à deux vitesses (les grandes villes et les régions) », « vent de protectionnisme » autour de la ville de Québec, etc.

Or, ces appréhensions seraient largement non fondées, estime le ministère. Et si le RAAV avait lui aussi des craintes, elles ont aujourd'hui disparu. « C'est sûr qu'au début, on voyait ça plus ou moins d'un bon œil, indique Bernard Guérin. Mais on ne connaissait pas les modalités de la délégation de pouvoir. »

M. Guérin note que l'entente de délégation prévoit essentiellement les « mêmes paramètres, dispositions et encadrement » que ce qui existe actuellement. Les différences par rapport au décret de 1996 sont mineures, dit-il. « On va suivre ça de près », ajoute-t-il.

Au ministère, Bruno Boisvert confirme que la Ville doit par exemple se référer au fichier des artistes, qu'elle procède par concours et qu'elle doit « respecter en tout point » les paramètres du décret sur la provenance des artistes.

La Ville fait pour sa part valoir que le rapatriement de la gestion de la Politique permettra de mieux « publiciser les concours et projets » mis en avant. Elle souhaite que la nouvelle façon de faire « suscite davantage l'intérêt d'artistes » et favorise « une pluralité de propositions ».

Depuis l'adoption de la Politique du 1 % en 1961, quelque 3800 œuvres ont été réalisées dans des lieux publics du Québec, un corpus évalué à plus de 125 millions par Québec. C'est la seule mesure gouvernementale en Amérique du Nord qui a pour objet l'intégration des arts dans les bâtiments et les lieux publics.

La Politique oblige l'intégration d'une œuvre d'art dans les constructions ou rénovations d'édifices du gouvernement (ministères et organismes), de même que pour les projets financés par l'État et dont le site est ouvert au public. En théorie, le propriétaire du lieu doit consacrer 1 % du budget global au projet artistique. Mais dans les faits, le calcul est différent selon l'ampleur des projets.

Le décret prévoit notamment la manière de constituer les comités de sélection des artistes ; il oblige à ce que les artistes choisis fassent partie d'un fichier unique (qui compte actuellement près de 900 artistes professionnels) ; il détermine finalement si les artistes doivent être choisis dans la région administrative du projet (les plus petits d'entre eux) ou si le concours doit être ouvert à l'ensemble des artistes du fichier (les plus gros projets).

Le Devoir

Jeux de pouvoir au Bloc québécois pour augmenter la pression sur Martine Ouellet

MARCO FORTIER

Des membres du Bloc québécois souhaitent pousser Martine Ouellet vers la sortie en devançant le vote de confiance prévu en 2019. Cette stratégie risque plutôt de profiter à la chef controversée, qui contrôle la machine du parti, estiment des sources au Bloc.

Des membres du Bloc proches des sept députés ayant claqué la porte du caucus travaillent en coulisses pour rallier des associations de circonscription à l'idée de destituer la chef. Des sources indiquent au *Devoir* que ce mouvement est embryonnaire.

L'idée de montrer la porte à Martine Ouellet laisse toutefois des membres sceptiques. La chef et sa garde rapprochée ont démontré au conseil national du Bloc, tenu à la mi-février, qu'ils contrôlent les instances du parti, indique-t-on.

Le président et ex-chef de la formation politique, Mario Beaulieu, proche de Mme Ouellet, a commencé dès l'année 2014 à placer ses partisans au sein de la machine bloquiste. Il semble acquis que la chef a l'appui de la majorité des présidents de circonscription, estime une source proche des députés dissidents.

Ces élus démissionnaires misent sur une disposition des statuts et règlements du Bloc québécois prévoyant que le Bureau national du parti doit convoquer un conseil général extraordinaire au plus tard 21 jours après avoir reçu des « résolutions provenant d'au moins 25 conseils exécutifs des organisations de circonscription ».

Le groupe des sept devrait ainsi compter sur l'appui d'environ le tiers des 78 associations de circonscription pour espérer devancer le vote de confiance.

Martine Ouellet a déclaré sur une série de tribunes, dimanche, qu'elle compte rester en poste malgré la fronde qui lui a fait perdre sept des dix députés bloquistes. Elle s'oppose aussi à l'idée de devancer le vote de confiance des militants, prévu au congrès de 2019.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Martine Ouellet a déclaré sur une série de tribunes, dimanche, qu'elle comptait rester en poste.

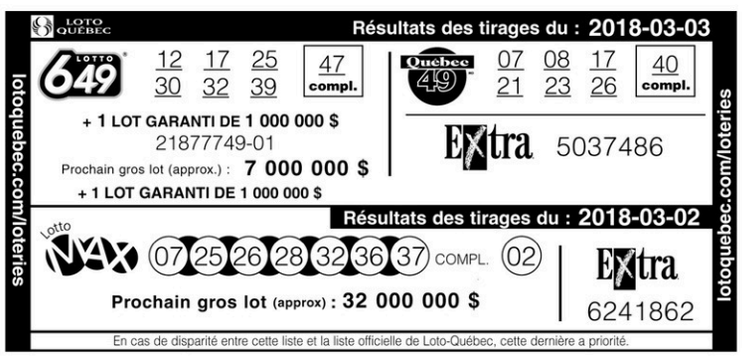
Samedi, le Bureau national du parti a renouvelé sa confiance envers la chef, conformément aux règles et statuts du Bloc. Kédina Fleury-Samson, membre du Bureau national, a indiqué dimanche sur Facebook qu'une consultation de tous les présidents de circonscription est en marche afin de prendre le pouls et de recueillir leurs propositions.

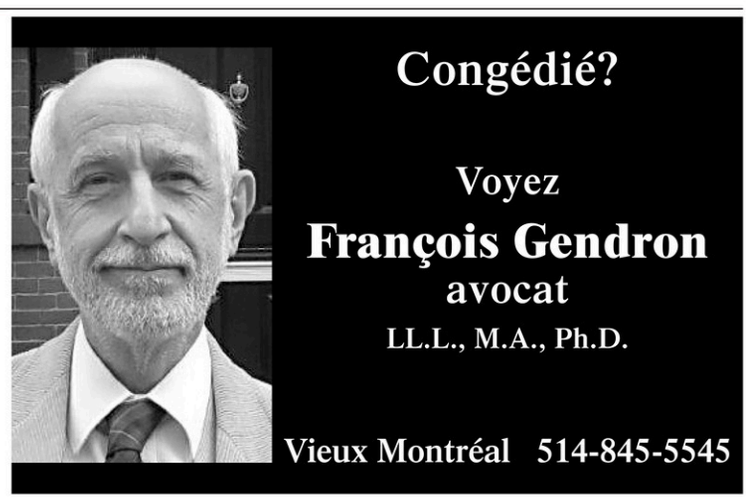
Un peu moins de la moitié des présidents se sont exprimés, selon elle. « Plusieurs exécutifs se rencontrent aussi cette semaine et nous indiquent qu'ils ont des propositions à soumettre. Les membres peuvent aussi en tout temps communiquer avec le parti. Finalement, d'autres initiatives, plus personnelles, seront entreprises auprès des différentes personnes directement impliquées. Nous voulons une fin à ce déchirement. C'est notre volonté la plus sincère », écrit la représentante du Bureau national.

Luc Lemoine, qui se présente comme un membre du Bloc, a réagi à la publication de Mme Fleury-Samson sur Facebook. Il dit souhaiter que les membres soient consultés sur le leadership de Martine Ouellet bien avant le congrès de mai 2019.

« Cette crise nuit à la cause et projette une image de chicane et de division chez les indépendantistes, écrit-il. […] Ce spectacle lamentable n'est pas sans affecter notre parti frère le PQ, qui aura à vivre une élection cruciale dans six mois, et avec qui nous partageons la majorité de nos membres. »

Avec La Presse canadienne
Le Devoir





ACTUALITÉS

TARIFS AMÉRICAINS

Le Canada ne peut être exempté

ALEXANDER PANETTA
à Washington

Si les Canadiens espèrent encore être épargnés par les tarifs aux États-Unis, ils pourraient être déçus.

Un responsable à la Maison-Blanche a affirmé aux émissions d'affaires publiques à la télévision, dimanche, que le président Donald Trump a fait son nid : les tarifs sur l'aluminium et l'acier s'appliqueront à tous les pays, y compris le principal fournisseur des deux produits aux États-Unis : le Canada.

Le responsable du commerce à la Maison-Blanche, Peter Navarro, a affirmé qu'établir une exception pour un pays créerait une pente glissante, les autres pays réclamant le même traitement que celui qui serait réservé au Canada.

« Ce n'est pas sa décision », a dit M. Navarro, questionné sur Fox sur la possible exclusion d'un pays des mesures punitives.

« Dès l'instant où il exempte un pays, son téléphone commence à sonner avec des appels d'autres chefs d'État ou de gouvernement », a-t-il poursuivi.

Le haut responsable a ajouté plus de détails en entrevue à CNN : « Le Canada compte pour 40 % du marché [américain de l'aluminium]. Si vous exemptez le Canada, alors vous devez imposer de gros, gros tarifs à tout le reste du monde. Il s'agit ainsi d'une approche ciblée, équilibrée. »

Le haut responsable a cependant laissé une note d'espoir pour le Canada : même si aucun pays ne sera exclu, certains secteurs clés pourraient l'être. Des inquiétudes émanent notamment du secteur automobile au Canada, et des impacts possibles sur les allers et retours transfrontaliers de composantes des véhicules.

« Il y a une différence entre les exemptions et l'exclusion d'un pays », a dit M. Navarro à CNN.

Le Canada doit se retirer

Dans ce contexte, le Canada doit tout simplement quitter la table de renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain, estime le directeur québécois d'Unifor, Renaud Gagné, dont le syndicat représente des travailleurs des secteurs de l'automobile, de l'aluminium et de l'acier.

« Depuis le début des négociations, nous sommes attaqués dans le bois d'œuvre, dans l'aéronautique; maintenant, nous sommes attaqués dans l'acier et l'aluminium […] il faut faire un coup d'éclat », a dit M. Gagné.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ce n'est pas à l'État de dire aux femmes combien d'enfants elles devraient avoir, estime Mme David.

CONDITION FÉMININE

La ministre David dénonce les « bébés bonus » promis par la CAQ

JOCELYNE RICHER
à Québec

L'élection d'un gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ), avec sa politique nataliste axée sur les « bébés bonus », entraînerait à coup sûr un recul pour les femmes, selon la ministre Hélène David.

Elle met donc en garde les électrices contre la tentation de voter pour le parti dirigé par François Legault, les femmes ayant beaucoup à perdre s'il prend le pouvoir le 1er octobre, aux yeux de la ministre de la Condition féminine.

Inquiète quant à l'impact général sur la vie des femmes en cas d'élection d'un gouvernement de la CAQ, elle n'hésite pas à appliquer une grille d'analyse féministe pour dénoncer plus particulièrement les « bébés bonus » promis par ce parti aux femmes prêtes à faire plusieurs enfants.

Au XXIe siècle, ce n'est pas à l'État à dire aux femmes combien d'enfants elles devraient avoir, « jamais ! jamais ! », peste Mme David, « et surtout pas dans une planète surpeuplée ».

Il s'agit donc là d'un engagement d'une autre époque, rétrograde, calqué sur les politiques natalistes « assez classiques de droite conservatrice », fait valoir avec aplomb cette féministe bon teint depuis des décennies.

La porte-parole de la CAQ en matière de famille et députée de Louis-Hébert, Geneviève Guilbault, a dénoncé cette attaque en accusant les libéraux d'être « totalement déconnectés » de la réalité que vivent les familles du Québec.

« Après 15 ans de hausse de tarifs sous le gouvernement libéral, les parents qui veulent des enfants méritent amplement un coup de pouce financier. Si quelque chose est rétrograde, c'est bien la campagne de peur menée par les libéraux », a déclaré Mme Guilbault, par voie de communiqué.

La sortie virulente de la ministre de la Condition féminine contre la CAQ survient au moment où ce parti occupe la première place dans les sondages, à quelques mois d'une campagne électorale, qui fera sans doute une large place à la famille.

L'élan des femmes

Ce type de politique nataliste peut, selon Mme David, avoir un effet pernicieux, entraîner un retour en arrière, mettre en péril les acquis. Or, « il faut absolument faire en sorte de ne pas freiner l'élan des femmes. Ça, c'est clair et, d'après moi, la question du "bébé bonus" peut freiner l'élan des femmes », a dit la ministre.

Pour mieux soutenir les parents, fait-elle valoir, les gouvernements doivent plutôt créer un environnement favorable à la famille, notamment en offrant un bon réseau de services de garde à prix abordable, un plus grand nombre de jours de congés et de nouvelles normes du travail.

Dans le passé, au Québec et ailleurs, des recherches ont conclu que les politiques natalistes donnent peu de résultats durables en matière d'augmentation du taux de fécondité. Le gouvernement Bourassa avait pris cette avenue en 1988, sans grand succès.

La Presse canadienne

Une coalition de groupes féministes

Dans le contexte actuel des dénonciations d'agressions sexuelles et à quelques jours de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, plusieurs groupes œuvrant auprès des femmes violentées ont annoncé dimanche la formation d'un nouveau regroupement, la Coalition féministe contre la violence envers les femmes. Le regroupement veut faire pression sur le gouvernement et les partis politiques afin qu'ils prennent en compte les besoins des femmes victimes de violence en cette année électorale au Québec. Il souhaite mettre en lumière le phénomène et encourager la mise en place de politiques adéquates pour y faire face. La Coalition rassemble une quinzaine d'organismes venant en aide aux femmes victimes de violence conjugale ou d'agression sexuelle, et à celles souffrant de maladies mentales, étant handicapées, sourdes, immigrantes, issues de la diversité sexuelle, itinérantes ou autochtones, notamment.

Les Suisses prêtent main-forte à leur diffuseur public

La consultation populaire tenue dimanche reflète la situation des pays occidentaux

ANNABELLE CAILLOU

Les Suisses ont majoritairement voté contre l'abolition de la redevance audiovisuelle dimanche, lors d'un référendum qui menaçait la survie de leur diffuseur public.

Le « non » l'a emporté haut la main avec 71,6 % des voix.

L'initiative est partie du mouvement jeunesse du Parti libéral radical en 2014, qui a pu réunir les 100 000 signatures nécessaires pour organiser le référendum.

Appuyés par l'Union démocratique du centre, les défenseurs du « oui » critiquaient le montant de la redevance et le poids de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), qui « n'a plus rien à voir avec leur génération ».

La redevance en Suisse est l'une des plus chères d'Europe, s'élevant à 451 francs suisses (617 dollars canadiens). Elle doit être abaissée à 365 francs (500 dollars canadiens) l'année prochaine et s'appliquer à l'ensemble de la population, et non plus seulement aux détenteurs d'un poste de télévision ou de radio, les programmes étant accessibles aussi sur Internet.

La plus grande partie de la redevance est ainsi reversée à la SSR, qui diffuse dans les quatre langues officielles (allemand, français, italien et romanche) ; 21 radios et 13 télévisions régionales, remplissant un mandat de service public, en bénéficient.

La SSR a failli perdre 75 % de son financement dimanche, ce qui aurait mis en péril sa survie et menacé près de 13 500 emplois.

Diffuseurs publics en péril

« Ils s'en sont sauvés pour cette fois », lance Pierre Barrette, professeur à l'École des médias de l'Université du Québec à Montréal.

À son avis, mettre fin à la télévision publique serait une erreur, une telle institution ayant pour mandat de protéger la qualité de l'information et la qualité des contenus. « Si on envoie tout ça au privé, c'est la loi unique des cotes d'écoute qui va régner, elle est déjà bien trop présente », déplore-t-il.

Le référendum suisse n'est que le reflet de la situation en Europe et dans les pays occidentaux, où le modèle de télévision traditionnel est voué à une transformation radicale, croit le professeur.

Les jeunes de moins de 25 ans ne consomment plus leurs émissions de divertissement et d'information en regardant la télévision, mais plutôt en naviguant sur Internet.

« Les jeunes ne se reconnaissent plus dans ce modèle. […] Un grand nombre d'entre eux n'ont même pas de télé. Donc, quand vient le temps de payer ce service, ils n'en voient pas l'intérêt », soutient M. Barrette.

La SSR a failli perdre 75 % de son financement dimanche, ce qui aurait mis en péril sa survie et menacé près de 13 500 emplois

Les chaînes publiques devront tôt ou tard se repositionner et investir davantage dans les plateformes numériques pour s'assurer un avenir, d'après lui.

« Ce qu'il y a de particulier en Suisse, c'est que les gens reçoivent une fois par année une facture à payer. Ça frappe davantage l'esprit, ils ont devant les yeux combien ils doivent payer pour avoir accès à un service public », ajoute le professeur. En comparaison, les Canadiens contribuent à leur diffuseur public, mais à travers leurs impôts, « ce qui donne moins l'impression de réellement payer ».

Le cas canadien

Si CBC et Radio-Canada ont aussi connu leurs moments difficiles en matière de financement, confrontés à des compressions budgétaires importantes sous le gouvernement Harper, M. Barrette reste plutôt optimiste quant à leur survie. Le service public puise dans le porte-monnaie des Canadiens, mais contrairement à la Suisse — et à d'autres pays européens —, il s'appuie aussi beaucoup sur la publicité.

« On a également un fort attachement à notre télé, à Radio-Canada et au Québec, pour des raisons tant linguistiques ou culturelles qu'historiques. Même si on critique cette institution parfois, on y est viscéralement attachés », estime-t-il.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30** à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : AP17020-138374-C

Descriptif : Installation de câbles de fibres optiques pour les réseaux de contrôles et procédés à 10 GB de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Date d'ouverture : 28 mars 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : Sally Dagher ing. Sally.dagher@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 mars 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 5 mars 2018
Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Soumission CDN-NDG-18-AOP-TP-006
Travaux de réfection de trottoirs, de planage, de revêtement bitumineux de chaussée et de remplacement des entrées de service d'aqueduc en plomb, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (PRR-2-2018)

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **11 heures, le mercredi 21 mars 2018** au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Division Infrastructures et aqueduc : bureau des études techniques

Courriel : bureautechniquecdn-ndg@ville.montreal.qc.ca

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **lundi 5 mars 2018**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 5 mars 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Soumission CDN-NDG-18-AOP-TP-008
Travaux de planage, de revêtement bitumineux des chaussées, de réfection de trottoirs et de remplacement des entrées de service d'aqueduc en plomb, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (PCPR-2018).

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **11 heures, le mercredi 21 mars 2018** au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Division Infrastructures et aqueduc : bureau des études techniques

Courriel : bureautechniquecdn-ndg@ville.montreal.qc.ca

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **lundi 5 mars 2018**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 5 mars 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Réseau de transport métropolitain — **Appel d'offres public**

Services professionnels_ Plans et devis – Aménagement stationnement – Gare de Saint-Lambert

Numéro de l'appel d'offres : 1001649

Les documents et conditions de l'appel d'offres seront disponibles incessamment via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca.

Dépôt des soumissions : Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26ème étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, **AU PLUS TARD LE LUNDI 26 MARS 2018 À 13H30**. Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Tim Marinier
Directeur exécutif a.i. Approvisionnement

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

9345-5566 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 25-9370, boul. Leduc, dans la ville de Brossard, province de Québec, J4Y 0B3.

Avis est par les présentes donné que la faillie précitée a déposé une cession le 20e jour de février 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14e jour de mars 2018 à 11h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2e étage, Montréal, Québec.

GESTION KOKKINO INC., dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 3600, chemin Sainte-Angélique, dans la ville de Saint-Lazare, province de Québec, J7T 2M9.

Avis est par les présentes donné que la faillie précitée a déposé une cession le 22e jour de février 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de mars 2018 à 14h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2e étage, Montréal, Québec.

Nagi Haddad, M.Sc., CIRP, SAI, Responsable de l'actif

Boudreau Haddad inc.
Syndic autorisé en insolvabilité
249, rue Saint-Jacques, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : (514) 849-2100
Fax : (514) 849-9292

Suite des avis de la page B 4

FONDATION PalliAmi
www.palliami.org

Pour rendre acceptable... l'inacceptable.



Fondation PalliAmi
C.P. 531, succursale C,
Montréal (Québec) H2L 4K4
Téléphone (514) 890-8000, poste 27434
Télécopieur (514) 412-7523

ACTUALITÉS

PARTENARIAT CSERIES-AIRBUS

Les travailleurs de Bombardier acceptent l'entente sur leurs conditions de travail

Les travailleurs de Bombardier ont voté dimanche pour une entente de réciprocité à Montréal, alors que l'avionneur québécois et Airbus s'affairent à conclure leur partenariat pour la CSeries.

En assemblée extraordinaire, les syndiqués machinistes ont appuyé dans une proportion de 92,3 % l'entente de réciprocité qui leur était proposée. Environ 3000 membres sur 4400 étaient présents.

Le contenu de cette entente sera maintenant ajouté à la convention collective des travailleurs syndiqués de Bombardier aéronautique, a indiqué le syndicat, parlant de « passerelles » entre les deux entreprises en vue du partenariat.

Le coordonnateur québécois du syndicat des machinistes, David Chartrand, a dit croire en mêlée de presse qu'il aurait été « futile » de contester une scission des unités syndicales devant les tribunaux. M. Chartrand a indiqué que la priorité du syndicat était « de réussir à maintenir plusieurs items entre les deux conventions collectives ».

En raison des turbulences traversées par Bombardier au cours des dernières années, ayant notamment mené à d'importants licenciements, de nombreux travailleurs voulaient par exemple savoir ce qu'il adviendrait de leur ancienneté et de leur régime de retraite, et du mécanisme à suivre en cas de mises à pied.

Selon l'entente, selon ce qu'a indiqué le syndicat, les travailleurs sur les listes de rappels des deux sociétés seront appelés en priorité pour pourvoir les postes libres, et des prêts de main-d'œuvre entre les deux entreprises seront faits afin d'éviter des mises à pied.

« Un coup que l'une des deux entreprises se porte mieux, et qu'elle rappelle tous les gens qui sont mis à pied dans cette entreprise-là, il y a une priorité d'aller chercher des gens dans l'autre liste de mises à pied de l'autre entreprise. Ça a apaisé certaines des craintes [des membres] », a indiqué M. Chartrand.

De plus, l'ancienneté pour fin de vacances, les avantages sociaux et l'échelle salariale en cas de transfert d'une entreprise à l'autre seraient reconnus, et il y aurait transfert du fonds de pension sans perte advenant un transfert.

Les travailleurs ont voté au terme d'une présentation effectuée par leurs représentants syndicaux. Le syndicat a dit avoir obtenu la reconduction automatique de cet accord pour la durée des prochains contrats de travail dans les deux entreprises.



CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

Le coordonnateur québécois du syndicat des machinistes, David Chartrand, a dit croire qu'il aurait été «futile» de contester une scission des unités syndicales devant les tribunaux.

Même s'ils sont répartis sur trois emplacements, Mirabel, Dorval et Saint-Laurent, ces employés sont couverts par le même contrat de travail qui a été conclu entre l'employeur et le syndicat et dont l'échéance est prévue en 2019.

Toutefois, en vertu de la création de la Société en commandite Avions CSeries, les quelque 2000 travailleurs de Mirabel devraient se retrouver maintenant sous l'égide de cette nouvelle entité. En vertu de l'entente conclue l'automne dernier entre Bombardier et Airbus, c'est le géant européen qui en est l'actionnaire majoritaire.

La direction de Bombardier a dit être « très satisfaite » du résultat du vote, parlant d'un « fort appui à la scission de l'unité de négociation syndicale ». Elle a affirmé par communiqué qu'il s'agissait d'« une bonne nouvelle pour [les] employés syndiqués qui conserveront leurs avantages sociaux même en cas de transfert de Bombardier à la Société CSeries ou vice versa ».

« C'est également un dénouement positif pour Bombardier et notre partenaire Airbus puisque nous conserverons notre accès à un grand bassin de main-d'œuvre qualifiée dans la région de Montréal, tout en ayant la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels des deux entreprises. C'est une autre étape importante en vue de la conclusion du partenariat annoncé avec Airbus dans le cadre du programme CSeries, alors que nous continuons à progresser vers l'obtention des approbations réglementaires requises », a-t-on ajouté.

La Presse canadienne

Deux nouveaux candidats investis au Parti québécois

Le chef du Parti québécois (PQ), Jean-François Lisée, a présenté deux nouveaux candidats en vue des élections générales du 2 octobre prochain. Députée péquiste de 2012 à 2014 dans la circonscription provinciale de Masson, Diane Gadoury-Hamelin tentera une nouvelle fois de se faire élire sous les couleurs du PQ. M. Lisée l'a décrite comme « une femme de cœur et de convictions », dimanche, lors de son investiture, ravi de la compter une nouvelle fois dans ses rangs. Dans la circonscription de Richelieu, c'est le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, Sylvain Rochon, qui sera candidat.

Le Devoir

Le Journal de Québec met fin à son édition régionale

C'est la fin de l'édition régionale du *Journal de Québec*, qui publiait sa dernière version dimanche matin. La direction du journal, qui appartient au Groupe Québecor, en a fait l'annonce dans ses pages. Mais l'actualité régionale ne sera pas négligée pour autant. Elle sera toujours couverte par une équipe de collaborateurs au Saguenay–Lac-Saint-Jean et se retrouvera dans les pages de l'édition nationale. Cette édition régionale, qui a vu le jour en 2012, consacrait plusieurs de ses pages à des nouvelles culturelles, sportives, politiques et générales de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le Devoir

Fin de la production de la boisson FCKD UP

Le groupe Geloso cessera la production de sa boisson sucrée alcoolisée FCKD UP et la retirera des tablettes. Dans un courriel transmis à différents médias, dont La Presse canadienne, le coprésident Aldo Geloso, affirme avoir ordonné à ses employés « l'arrêt immédiat de la production de la boisson FCKD UP ». Cette décision survient à la suite du décès d'une adolescente de 14 ans, Athena Gervais, à Laval, la semaine dernière. Selon ses amis, elle aurait consommé le produit FCKD UP peu avant sa disparition. M. Geloso a reconnu que son entreprise avait commis une erreur en tentant de concurrencer la marque Four Loko, une autre boisson alcoolisée énergisante arrivée sur le marché québécois l'an dernier, dont le taux d'alcool est de 11,9 %.

La Presse canadienne

Recherche et innovation

L'intelligence artificielle au service de la construction

Le professeur Amin Hammad tente de moderniser une industrie qui hésite à innover

KARL RETTINO-PARAZELLI

Il n'y a pas que les géants du Web qui peuvent tirer profit des avancées de l'intelligence artificielle. Dans son laboratoire de l'Université Concordia, le professeur Amin Hammad tente de mettre les plus récentes technologies au profit d'un secteur qui hésite à innover, celui de la construction.

En 2016, plus de 46 milliards de dollars ont été dépensés dans le secteur de la construction, soit 12 % du PIB québécois. Les quelque 25 700 employeurs actifs ont embauché près d'un travailleur québécois sur vingt, ce qui fait de ce domaine un incontournable moteur économique.

« Le problème, c'est que nous avons une faible productivité, un nombre élevé d'accidents mortels et un faible pourcentage de compagnies innovantes », affirme le professeur Hammad, qui est affilié à l'Institut d'ingénierie des systèmes d'information de Concordia.

Entre 1982 et 2015, la productivité de l'ensemble du secteur des entreprises au Canada, y compris la construction, a augmenté de 55 %, alors que celle du secteur de la construction a diminué de 11 %.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le professeur Amin Hammad

Comprendre les images

Pour rattraper le retard, l'industrie se dote depuis plusieurs années d'outils qui accélèrent ou facilitent les tâches des travailleurs. Les camions sans conducteur commencent à faire leur apparition près des mines et des capteurs en tous genres permettent d'accroître la précision des manœuvres de la machinerie lourde.

Le professeur Hammad, lui, s'intéresse à ces capteurs qui se multiplient sur les chantiers de construction, mais surtout à la manière de traiter les données qu'ils produisent. Une bonne partie de ses recherches est consacrée à l'analyse des images que peuvent capter une série de caméras sur un chantier de construction.

« La capacité de mettre une caméra sur un chantier de construction n'est pas nouvelle, explique-t-il. Les caméras peuvent capter plusieurs images, mais le défi est de savoir comment analyser les données et automatiser le processus. »

Plutôt que de traiter les images à la manière d'un agent de sécurité qui scrute une dizaine d'écrans à la fois, M. Hammad et son équipe utilisent un système qui s'appuie sur l'intelligence artificielle, et plus particulièrement sur l'apprentissage profond.

En visionnant des millions d'images, ce système peut ainsi « s'entraîner » à reconnaître ce qu'il voit pour offrir des recommandations. Il peut faire état de l'avancement des travaux sur le chantier, déterminer les étapes à venir, adapter l'horaire ou l'échéancier en cas d'imprévus et signaler un risque potentiel pour la sécurité des travailleurs.

Cette technologie combinant la vision par ordinateur et l'apprentissage profond n'est pour l'instant utilisée que par la jeune compagnie Indus.ai, basée à Toronto. Elle a embauché l'un des étudiants d'Amin Hammad l'an dernier et a, jusqu'à maintenant, mené trois projets avec l'équipe de Concordia.

M. Hammad aimerait que d'autres compagnies puissent profiter des avantages de ce système, qui permet selon lui de réduire les coûts, d'améliorer la productivité et de réduire le nombre d'accidents mortels. Il constate cependant qu'il est parfois difficile de collaborer avec des entreprises et des gouvernements, puisque certains donneurs d'ouvrage préfèrent garder leurs données et leurs informations confidentielles.

« Je ne blâme aucune entité, parce que je comprends les raisons pour lesquelles il peut être difficile d'avoir accès aux données », prend-il soin de préciser.

Manque d'incitatif

Pour ce qui est du retard technologique de plusieurs compagnies, le professeur Hammad estime qu'il est dû à l'absence d'incitatif à l'innovation, surtout en raison de la persistante règle du plus bas soumissionnaire dans le cadre des appels d'offres publics.

« Les projets publics retiennent le soumissionnaire qui offre le prix le plus bas, donc pourquoi une entreprise investirait-elle en technologie si ses concurrents ne le font pas ? Pourquoi être le premier ? »

Il admet que l'implantation de sa solution en entreprise représenterait un investissement trois à quatre plus élevé que le coût de développement du prototype qu'il a mis au point, mais il est persuadé que la dépense en vaut la peine.

Ce contenu est réalisé en collaboration avec l'Université Concordia.

Le Devoir



ÉDITORIAL

L'ÉCOLE SELON PROULX

Un livre maladroit

Dans un ouvrage provocateur, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, invite à une réflexion sur la création d'un ordre professionnel des enseignants. Une autre fausse bonne idée qui fait trop de chemin chez les libéraux et les caquistes.

Si l'objectif poursuivi par Sébastien Proulx, l'essayiste, était de susciter « une conversation » sur les meilleurs moyens d'atteindre la réussite scolaire, c'est raté. L'auteur de la plaquette *Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire* ne peut se dissocier de son statut de ministre de l'Éducation, au sein d'un gouvernement qui a passé les trois premières années de son mandat à négliger l'éducation, avant d'en découvrir les vertus tardives, à la veille des élections, et d'en faire une priorité pour l'avenir du Québec.

Les investissements massifs de la dernière année ne peuvent faire oublier le désengagement initial, qui a laissé un souvenir amer dans l'esprit des parents et du personnel enseignant. D'ailleurs, les principaux syndicats, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), ont réservé un accueil glacial au livre.



BRIAN MYLES

Le ministre Proulx entretient la dialectique des rapports de force, en blâmant, sans nommer personne, les objecteurs de changement. « Nous sommes là, à la frontière du corporatisme. Force est de constater que notre société compte plus de gardiens du *statu quo* que d'accélérateurs de changements », écrit-il. Sa posologie pour valoriser le métier d'enseignant tient à la création d'un programme d'insertion professionnelle pour retenir les jeunes professeurs (le quart d'entre eux partent avant cinq ans), à l'encadrement de la formation continue, à l'évaluation des professeurs, à l'amélioration des conditions de travail et à la création d'un ordre professionnel.

Le but poursuivi est noble, soit de transformer le métier d'enseignant pour en faire « l'emploi le plus important dans une société » et en réserver l'accès à l'élite intellectuelle du Québec. Cela revient à dire, d'une manière insidieuse, que les problèmes de l'éducation ne relèvent pas de son financement ou des grandes orientations pédagogiques édictées par le ministère de l'Éducation, mais de la présence de professeurs mal formés, pas assez éduqués.

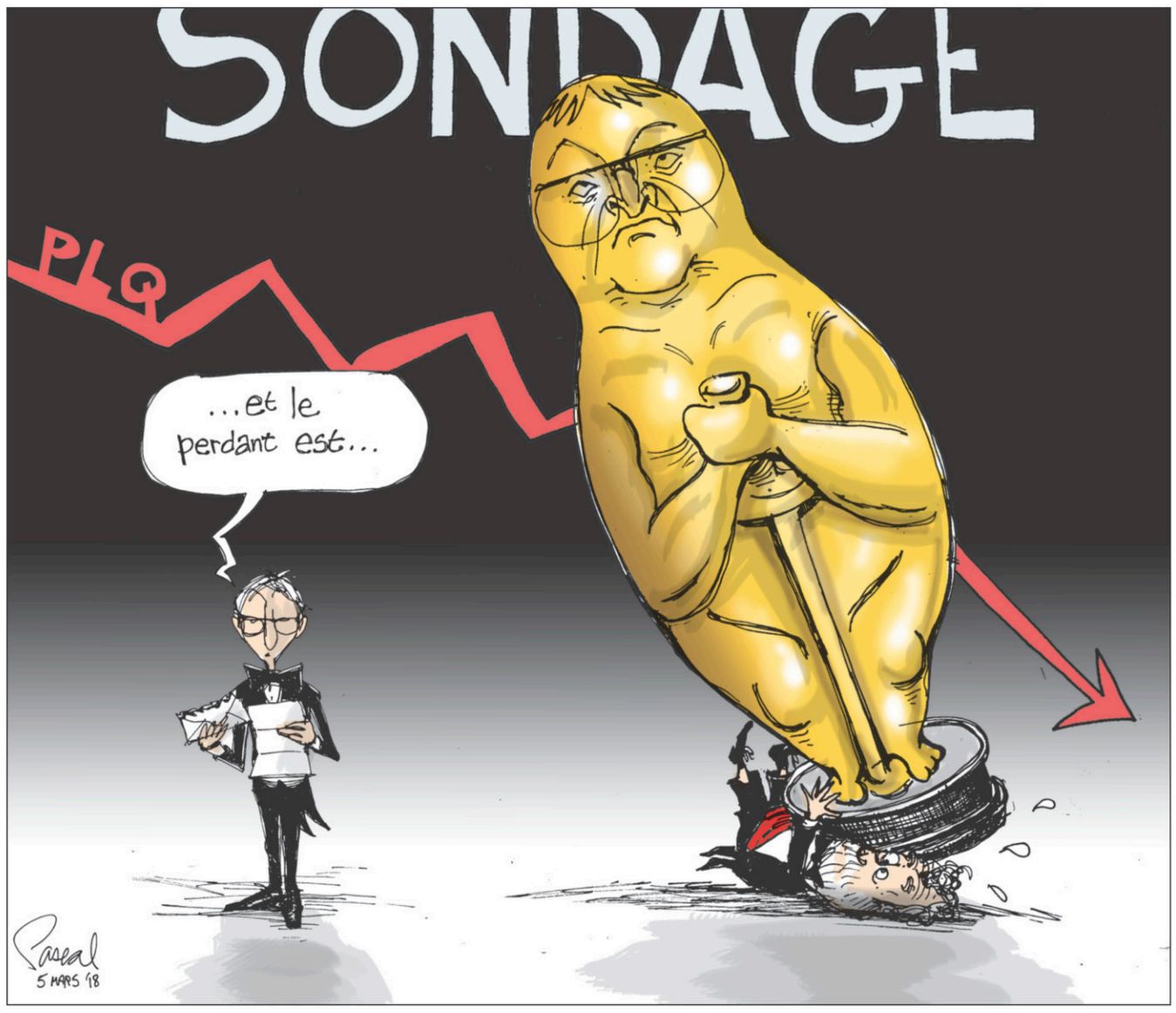
Nous sommes bien loin d'un dialogue constructif. Les syndicats de l'enseignement ont pris le propos du ministre Proulx comme une attaque, non sans raison. Pour eux, la valorisation du métier d'enseignant passe par l'amélioration des conditions de travail : hausses salariales, équilibrage des classes, allègement des tâches, respect du jugement professionnel et autonomie. Les professeurs québécois sont parmi les moins payés au Canada, un problème auquel il faudra bien s'attaquer si l'on souhaite attirer les meilleurs candidats à l'entrée. Le principe du rattrapage salarial ne doit pas devenir le monopole des médecins spécialistes.

◆ ◆ ◆

L'amélioration des conditions de travail fait partie des moyens de valoriser le métier d'enseignant, mais il faut voir plus large. Des perspectives d'emploi avantageuses permettront d'attirer et de retenir les meilleurs éléments dans le domaine de l'éducation. Il faudra également s'assurer, comme le préconise le ministre Proulx, d'investir dans la formation continue et d'évaluer les professeurs. Les syndicats de l'enseignement n'apprécient guère ces avenues, craignant une érosion de la sécurité d'emploi et l'introduction d'une rémunération au mérite. Il s'agit certes d'un terrain miné, mais les syndicats devront faire preuve d'ouverture et engager une discussion franche sur les meilleures façons de procéder à l'évaluation continue des enseignants, afin d'assurer le maintien des plus hautes normes d'excellence. Il en va de la réussite des élèves.

Le ministre Proulx a malheureusement choisi le chemin le plus court pour y parvenir, en ramenant sur le tapis une vieille idée boudée par les syndicats, soit la création d'un ordre professionnel des enseignants. Le critique de la CAQ en matière d'éducation, Jean-François Roberge, est également favorable à la création d'un ordre, même s'il reconnaissait lui-même dans un entretien à *L'Actualité,* à l'automne 2016, que cette solution ne garantit pas nécessairement une meilleure réussite des élèves. Les clés de la réussite scolaire forment une énigme complexe, multifactorielle, mais personne ne remettra en question que l'une de ces clés repose sur la compétence des enseignants. Au-delà de la création d'un ordre professionnel, il faudra trouver des moyens d'accroître ces compétences, à toutes les étapes d'une carrière. Des négociations saines et constructives permettront d'y arriver beaucoup plus facilement. À l'inverse, le débat sur la création d'un ordre entraînera des discussions stériles.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Le remède aux congés de maladie

Le 2 mars dernier, *Le Devoir* faisait état du coût élevé des congés de maladie dans le réseau de la santé.

J'ai été près de trente ans à la direction d'établissements de santé et de services sociaux à Montréal. La question des absences pour maladie et des absences liées aux accidents du travail a toujours été d'actualité. Et les conventions collectives ont des mesures aidantes pour les employés. Toutefois, la montée des absences ces dernières années est inquiétante non seulement en raison des coûts, mais aussi en raison de leur impact sur la qualité des services.

En effet, un remplaçant n'a pas nécessairement une connaissance de l'usager qu'il doit desservir. Il ne lui apporte pas la sécurité attendue d'un employé permanent et n'est pas vraiment intégré dans l'équipe des soignants. Cette situation nuit au contexte de travail, augmente le stress et diminue la qualité de vie autant des usagers que des travailleurs.

Quelle est l'origine de cette situation déplorable… ? Vient-elle des fusions d'établissements et des réformes successives des services de santé et de services sociaux ? En partie, c'est possible. En effet, dans des organisations plus petites, il est plus facile de développer une culture organisationnelle plus humaine, un sentiment d'appartenance à son équipe de travail et à son organisation. Le réseau est maintenant à des années-lumière de l'approche du « Small is beautifull » d'E. F. Schumacher. Vient-elle, en partie, des organisations syndicales et de l'opinion publique qui, insidieusement, martèlent à qui mieux mieux que les conditions de travail du monde de la santé et des services sociaux sont inhumaines ? C'est presque devenu anormal de ne pas être épuisé… La satisfaction au travail est-elle devenue une aberration ? Vient-elle, en partie, d'une méconnaissance du monde du travail et du stress relié aux autres secteurs de l'économie soumis à la concurrence, à la performance et à l'insécurité ?

La tendance actuelle m'apparaît autodestructrice. S'il y a un consensus sur le fait que les conditions de travail dans les établissements sont exécrables, comment motiver les travailleurs actuels à ne pas se désengager de leurs tâches ? Comment inciter des personnes à embrasser une vocation qui est de porter assistance à ses semblables ? L'argent frais que le ministre s'apprête à injecter dans le « système » est probablement une partie de la solution, mais ne viendra pas contrer un malaise qui m'apparaît plus profond.

Jacques Hould
Le 2 mars 2018

L'indépendance ne se fera pas à Ottawa

La promotion de l'indépendance aux Communes, sans mandat péquiste qui fait de même à l'Assemblée nationale, revient presque à essayer de convaincre les autres provinces de se joindre au Québec indépendant, plus qu'à essayer de travailler aux Communes pour les intérêts du Québec. C'est illogique, comme utiliser des ciseaux pour clouer une planche de bois. [...]

On le dit souvent, l'indépendance ne se fera pas à Ottawa et, justement, le Bloc ne peut pas faire de référendum, à moins d'obtenir le pouvoir à Ottawa (ce qui serait étrange). Si le Bloc met le cap sur l'indépendance dès aujourd'hui, malheureusement, il rongera son frein et dépensera des fonds sans qu'ils mènent à une victoire. [...]

Mettre le cap sur l'indépendance, oui, mais pas au Bloc. Son travail est celui d'être l'interlocuteur du Québec à Ottawa, advenant un référendum gagnant, et celui de dénoncer le fédéralisme (ce qui, à terme, revient à parler d'indépendance) dans son fonctionnement quotidien.

Par exemple : entre la campagne contre Énergie Est et la campagne « le Québec, mon pays », la première aura bien plus d'impact dans la vie de tous les jours du peuple. À long terme, c'est payant, ça crée un mouvement mobilisé contre les intérêts du Canada… Et que donne le fait d'être contre les intérêts du Canada ? L'indépendance, si on réussit à canaliser les énergies du mouvement.

De son côté, la campagne « Québec, mon pays » mène plus à une « folklorisation » du mouvement. Si on n'agit pas en même temps que cette campagne (ce que le BQ ne peut faire, étant donné ses pouvoirs limités), ça fera comme les ceintures fléchées ; ça fera partie du décor et diminuera le mouvement à un groupe traditionnel peu menaçant. Un peu comme les Gaulois sont dépeints dans Astérix, ils résistent de façon caricaturale, mais la fin historique reste la domination romaine.

Félix-Antoine Latour-Levasseur, candidat à la maîtrise en science politique à l'Université de Montréal
Le 2 mars 2018

LIBRE OPINION

Les infirmières doivent se faire entendre

YAN GIROUX
Infirmier clinicien, étudiant à la maîtrise en administration des services infirmiers à l'Université de Montréal
NATALIE STAKE-DOUCET
Infirmière et étudiante au doctorat
ALEX MAGDZINSKI
Infirmier clinicien et titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières

Récemment, la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a proposé deux solutions pour résoudre les problèmes quant aux conditions d'exercice professionnel dans le réseau de la santé. Bien qu'il s'agisse d'un pas en avant, en tant qu'infirmières, nous aimerions proposer des solutions qui vont au-delà de la prochaine période électorale. L'augmentation des effectifs est importante, mais, selon nous, ne devrait pas être centrale dans le contexte de crise actuelle.

Tel qu'il est pensé et orchestré, le système de santé public et sa culture imposée de la performance à tout prix rendent les professionnels de la santé malades à leur tour. La performance lors des élections est bien différente de la performance qui respecte la dignité des patients en allouant des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins. Nous avons été formées pour cette raison, seulement. À cet effet, la solution des ratios patients-infirmières est fondamentale. Là où cette solution a été implantée, on a vu des diminutions de plus de 30 % des congés de maladie.

Il faut que les infirmières continuent à se faire entendre. La réelle solution, pour le moment, c'est que notre société démocratique entende et voie les implications de ces conditions d'exercices sur les travailleuses de la santé. L'omertà qui règne normalement en santé vient d'éclater en morceaux, et ce, malgré les menaces constantes de sanctions. La loi 10 a bousculé les structures formelles qui auparavant permettaient au moins un semblant d'écoute pour les infirmières aux conseils d'administration. Le Commissaire à la santé et au bien-être a été aboli. La vérificatrice générale n'évalue pas la réforme du ministre. Les sanctions pour refus des heures supplémentaires obligatoires continuent de fuser partout. […] Une petite parenthèse ici : a-t-on jamais vu une sanction aussi absurde et nuisible que de suspendre une infirmière pour refus d'heures supplémentaires obligatoires ? Dans bien des cas, cette mesure ne fait qu'en créer plus. On est donc prêts à exacerber les problèmes existants seulement pour discipliner une professionnelle de santé ?

Lacunes évidentes du système

Si nous prétendons vivre dans une société où la liberté d'expression et la santé appartiennent à chacun d'entre nous, les travailleuses du réseau de la santé et les gestionnaires devraient être libres de dépeindre publiquement les lacunes évidentes de ce système, et ce, sans aucune crainte. Est-ce trop demander que de vouloir une société où la défense des intérêts des patients à travers les professions prévaudra sur la défense des intérêts politiques et institutionnels ?

Avant de pouvoir trouver des solutions, il est essentiel de pouvoir nommer les problèmes. Le ministre a reconnu de peine et de misère l'existence d'un problème. Il prétend que l'ajout de postes à temps plein est la solution magique. En s'entêtant à ne proposer qu'une seule piste de solution à court terme, le ministre ne fait que prouver que soit il manque de volonté, soit il n'est pas en mesure de comprendre la complexité de la situation actuelle.

En ce sens, avec tous les problèmes que nous rapportent les infirmières aux quatre coins du Québec, il serait peut-être temps de commencer à réfléchir à une commission d'enquête sur l'état des soins au Québec. Le problème est clairement vaste et complexe. C'est une proposition qui promettrait d'écouter les infirmières, sans être menaçante, et qui, finalement, mettrait à profit les compétences des infirmières dans l'évaluation du système de santé. Une commission contribuerait à renverser la vapeur sur la censure et l'omertà, et nous permettrait, à plus long terme et de façon non partisane, d'envisager des solutions systémiques qui incluent les acteurs du terrain. Ainsi, les travailleurs et les professionnelles de la santé, de même que les patients seraient réellement entendus.

Les réseaux sociaux ne sont pas suffisants pour recueillir toute cette information qui manque cruellement à notre système de santé. Il faut s'assurer que cette parole infirmière qui émerge pour la première fois soit étudiée et conservée au lieu de se perdre dans le cyberespace après la prochaine élection.

IDÉES

ÉTATS-UNIS

Le potentiel danger à surveiller du nucléaire

GABRIEL POIRIER
Étudiant au deuxième cycle, Université de Montréal

Le débat sur le nucléaire est le parent pauvre des préoccupations citoyennes. Et pourtant ! La nouvelle approche américaine marque un changement de paradigme, rompant avec l'orthodoxie en place à Washington depuis les années 1950. Elle envisage en effet l'impensable, soit le développement d'armes nucléaires à portée limitée, opérationnelles lors de conflits localisés, ainsi qu'en réponse à des menaces étrangères non nucléaires.

Contrairement aux apparences, la Nuclear Posture Review 2018 (NPR), soit l'évaluation du dispositif nucléaire, puisqu'il propose d'élargir le recours à la dissuasion et d'empêcher la dépréciation de « l'environnement stratégique » favorable aux États-Unis, ouvre la voie à la mésentente et aux conflits.

Parmi le concert des nations, la possession de l'arme atomique est réputée être une source de prestige. C'est pourquoi Churchill s'est refusé à en communiquer les codes à la France en 1945. Il ne pouvait se permettre de réduire le rapport de force du Royaume-Uni. Et quand Paris a entrepris ses recherches pour acquérir la bombe, c'était en partie pour cette raison ; être à même de se différencier de Bonn (République fédérale d'Allemagne).

Mais l'armement nucléaire est surtout réputé avoir refondé les bases du pouvoir politique et de l'éthique militaire, en rendant moins vraisemblable, grâce à sa capacité de dissuasion, l'enlisement dans la guerre (pensons aux batailles de Verdun, de la Somme et de Stalingrad, notamment). Il ne s'agit pas de nier l'éclosion des conflits intervenus lors des soixante-dix dernières années, mais notons que les (potentiellement) plus funestes ont pu être étouffés lorsque les intérêts fondamentaux des pays détenteurs de la bombe étaient menacés — ou quand ceux-ci démontraient d'une façon crédible leur volonté à déployer leur arsenal nucléaire (la crise des missiles de Cuba, par exemple).

C'est du moins l'avis de la NPR, qui considère le stock d'armement des États-Unis comme un garant de la sécurité de l'Amérique et de ses alliés. Si elle contraint à une révision, c'est pour permettre aux capacités nucléaires américaines de s'adapter à la complexification et à la diversification des menaces extérieures. Son inconvénient, en ce sens, est de s'interdire toute forme de vulnérabilité. L'intention affichée demeure la dissuasion, mais il n'y a pas lieu de se méprendre : moderniser sa triade nucléaire et acquérir des « minibombes atomiques » dans l'optique « d'élargir [sa] gamme d'options crédibles », en plus d'être belliqueux, signifie une conception élargie et musclée de la dissuasion. À court et à moyen terme, le potentiel interventionnisme américain s'en trouve rehaussé.

À la défense des intérêts américains

Compte tenu de ses accents thucydidiens — la NPR met amplement en garde contre la réassurance de la Russie et la montée de la Chine —, il vise aussi, comprend-on, à enrayer le déclin des États-Unis.

La Chine est à la tête de la première économie mondiale. Et puisqu'elle détient la plus grande part de la dette américaine, les États-Unis sont impuissants à contenir efficacement ses progressions stratégiques et diplomatiques, tel qu'en atteste le récent aménagement d'une base navale chinoise à Djibouti, à proximité de l'Afrique de l'Est et de l'océan Indien.

Il est peu probable que le gouvernement Trump puisse remédier au déclin de l'État américain, d'autant que ses erreurs d'appréciation stratégique risquent d'accélérer le renforcement de la Chine — pour ne rien dire du cas des Russes, des Nord-Coréens et des Iraniens. Le dernier rapport du National Intelligence Council (2017) est limpide : « Pour le meilleur ou pour le pire, le paysage mondial qui émerge pousse à sa fin une ère de domination américaine, après la guerre froide. »

La NPR découle de ce postulat. C'est pourquoi l'un de ses objectifs consiste à couvrir les États-Unis « contre un avenir incertain », en élargissant le rôle joué par le nucléaire dans leur stratégie de défense. Cette approche revient à asseoir le leadership américain là où il est chancelant, en complément des politiques américaines d'endiguement exercées aux portes de la Russie et de la Chine. Elle ne peut donc manquer de cautionner une nouvelle course aux armements nucléaires, et non d'inciter à la dissuasion, comme le permettraient une diplomatie pragmatique et une meilleure lecture des intentions adverses. Le drame est qu'elle impliquera, cette fois, plusieurs nations, au-delà des superpuissances de la guerre froide, ce qui rehaussera les risques d'une conflagration généralisée.

La NPR est le produit d'un géant aux pieds d'argile — dont la supériorité militaire demeure incontestée, entendons-nous. En proposant la paix par un renforcement des outils offensifs américains, c'est autant la sécurité des États-Unis qu'il cherche à assurer que la cristallisation de l'ordre international, tandis qu'il ne dissuade en rien le renforcement de puissances révisionnistes (Russie, Chine, etc.). Pour celles-ci, la NPR représente un défi ; il y a tout lieu de penser, n'en déplaise à notre sécurité collective, qu'elles tenteront de le relever.

ÉDUCATION

Une critique à peine voilée de la réforme

Retour sur le livre du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx

RÉJEAN BERGERON
Professeur de philosophie au cégep Gérald-Godin

Comme plusieurs, j'attendais le livre du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, avec une brique et un fanal. Mais après une lecture attentive, je dois dire que j'ai été agréablement surpris par certaines de ses prises de position.

Évidemment, je n'appuie pas les idées du ministre au sujet de l'école privée, de l'évaluation des enseignants et sur la création d'un ordre professionnel. Mais je ne veux pas m'attarder à tout ceci ; d'autres en ont fait la critique jusqu'à maintenant.

Ce que j'ai eu le plaisir de constater dans ce livre, c'est l'importance que le ministre accorde à la transmission d'une culture générale qui s'appuie sur des connaissances solides et approfondies pour la formation de l'élève, de l'étudiant, du futur citoyen ; en somme, pour la formation d'un être humain éclairé et libre.

La culture générale, nous dit-il, est « essentielle pour rester connecté à l'humain », elle représente « cette clé qui nous donne accès au monde ». Loin d'être une chose inerte, la culture « est vivante et transforme profondément la personne qui la possède », en plus d'être « le seul contrepoids solide à l'intelligence artificielle ». Il va plus loin en affirmant que la formation générale est nécessaire si le système d'éducation se donne comme objectif de former non pas de simples « compétents », mais bien des « savants compétents » qui sauront voir plus loin que leurs champs de spécialisation.

Bien qu'il en appelle à la fin de cette opposition stérile entre connaissances et compétences, rapidement il précise que, pour mettre en œuvre ces dernières, l'élève doit, a priori, avoir des connaissances, que celles-ci sont essentielles pour mobiliser ces fameuses compétences, d'où la nécessité d'une revalorisation de la culture générale.

Manque de rigueur

En fait, en insistant ainsi sur l'importance de transmettre des connaissances rigoureuses aux élèves tout en leur donnant une formation générale solide, le ministre en profite par la même occasion pour distribuer quelques taloches à son ministère, qui selon lui souffre depuis quelques années d'un déficit de crédibilité. Bien que d'une façon voilée, il suggère que la réforme de l'éducation entreprise dans les années 2000 est allée trop loin, qu'il faudra mettre un terme aux « effets collatéraux » qu'elle a engendrés et qu'il serait grand temps de revenir à l'essentiel, c'est-à-dire aux fondamentaux : lire, écrire, connaître.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre a fait paraître ces derniers jours son essai *Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire.*

Voyez ce qu'il affirme : « À l'aube des années 2000, le système scolaire a connu un changement de cap avec la réforme du programme d'éducation. Cette réforme, en centrant ses approches pédagogiques sur l'élève et sur son rôle actif dans la construction des connaissances, a marqué une évolution dans la conception de l'éducation. Les limites de cette approche ont toutefois été soulignées par plusieurs qui ont en même temps appelé à une réhabilitation du rôle central de l'enseignant dans les apprentissages. » Il faut comprendre, et je m'en réjouis, que le ministre fait partie de ces derniers, de ceux qui pensent qu'il est temps de revenir au paradigme de l'enseignement axé sur la transmission structurée et explicite de connaissances solides.

« Je fais le pari que, si l'on renverse notre conception actuelle et qu'on valorise une formation générale commune forte, nous aurons des concitoyens plus instruits », affirme le ministre. Il faut, ici, le prendre au pied de la lettre. Il parle bien de « renverser » la conception actuelle de l'éducation, celle introduite par la réforme. Ailleurs et à plus d'une reprise, il écrit qu'il « faudra inévitablement s'engager dans une démarche de révision du régime pédagogique, notamment pour y revoir les contenus », et ce, en mettant l'accent sur la culture générale.

Un peu à la manière du ministre français de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qu'il dit d'ailleurs avoir rencontré, Sébastien Proulx propose dans ce livre un système d'éducation centré sur la transmission d'une culture générale et fondamentale qui fait appel à l'enseignement explicite de disciplines comme l'histoire et la littérature et qui s'appuie sur l'acquisition des fondamentaux incontournables que représente le fait de savoir bien lire et bien écrire. […]

Mais qu'adviendra-t-il de toutes ces belles intentions ? Probablement pas grand-chose. Étant donné que le gouvernement libéral a toutes les chances d'être défait aux prochaines élections, le livre du ministre Sébastien Proulx prendra alors rapidement les allures d'un simple testament politique. Ainsi, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation pourront continuer de faire rouler la machine à leur manière, comme ils l'ont pas mal toujours fait dans le passé, et ce, peu importe les « effets collatéraux » que leurs lubies pédagogiques peuvent engendrer dans la tête des jeunes générations.

Il reste à espérer que les partis de l'opposition reprendront à leur compte cette conception humaniste que le ministre tente de ramener au-devant de la scène, bien que d'une manière prudente et encore trop timide. Voilà un enjeu sur lequel ils devront se prononcer aux prochaines élections.

La politique en héritage

JOHN R. MACARTHUR



La nuit du 30 janvier, n'ayant aucune envie de sombrer dans la déprime, j'ai refusé de regarder en direct le premier discours sur l'état de l'Union de notre président voyou devant les deux chambres du Congrès réunies en session commune. C'est déjà assez triste d'avoir à endurer le règne Trump sans se soumettre pendant plus d'une heure aux images et aux paroles d'un fou furieux affublé d'un costume de respectabilité.

Vers 23 h, persuadé d'avoir évité la mascarade présidentielle, j'ai allumé la télévision pour jeter un coup d'œil aux actualités. Et voilà que je suis tombé sur la réponse officielle du Parti démocrate aux mensonges et aux ricanements du chef de l'État. En plein milieu d'une crise morale et éthique peut-être sans précédent — alors que la barque nationale est menée par un ploutocrate enragé —, je me suis aperçu que le parti d'opposition avait choisi comme porte-parole Joseph Kennedy III, un aristocrate descendu d'une dynastie politique connue autant pour sa corruption morale et son arrogance que pour sa réussite dans la compétition électorale et les affaires financières. Or l'intervention de ce jeune et beau garçon m'a de nouveau jeté dans le désespoir.

À vrai dire, j'ignorais l'existence du petit-fils de Robert Kennedy, l'un des deux frères mythiques devenus des martyrs à la suite de leur assassinat. Membre de la Chambre des représentants depuis 2013, ce dernier Kennedy a profité de son héritage pour se faire élire dans l'un des fiefs familiaux du Massachusetts. Il se peut que Kennedy, apparemment doué pour les études (Stanford, école de droit de Harvard), mérite sa position comme nouvelle vedette sur la scène nationale. Son engagement dans le Peace Corps, programme fondé par son grand-oncle président, témoigne d'un intérêt pour l'amélioration du statut des pauvres, du moins en République dominicaine, et j'admire tout Américain qui se donne la peine d'apprendre à parler espagnol couramment. De plus, ce Kennedy, en se tenant loin de l'alcool, semble faire des efforts pour surmonter la tradition, souvent louche, de son arrière-grand-père financier Joseph, du président John, de son grand-oncle sénateur Edward et de son père, Joseph II, ancien représentant à la Chambre.

Toutefois, j'ai remarqué quelque chose chez Kennedy qui sonnait faux dans sa prétendue passion pour la justice et l'égalité. D'une part, les paroles de son discours, sans doute rédigé par un comité, débordaient de clichés progressistes, bien que les clichés soient conformes avec les sentiments anti-Trump partagés par toute personne saine d'esprit. D'autre part, Kennedy manquait de fougue. On aurait dit qu'il jouait le rôle d'un homme du peuple de façon peu convaincante, peut-être parce qu'il sort d'un milieu aussi privilégié que celui de Trump. Et lorsqu'il a brièvement parlé en espagnol — pour démontrer sa solidarité avec les « rêveurs » menacés d'expulsion par la politique anti-immigrants de Trump —, il m'a semblé qu'il faisait preuve d'une certaine condescendance, peut-être inconsciente, envers ces potentielles victimes du président. Les rêveurs sont des immigrants illégaux qui sont venus très jeunes aux États-Unis avec leurs parents et qui donc, pour la plupart, parlent et comprennent l'anglais comme des Américains de souche.

Mais je pourrais excuser tout cela si Kennedy s'était montré plus combatif. Pas question avec quelqu'un qui incarne la machine démocrate, machine qui a empêché Bernie Sanders de remporter l'investiture du parti en faveur de l'apparatchik Hillary Clinton. Pour les militants démocrates, il est toujours préférable de perdre avec un Clinton plutôt que de gagner avec un Sanders, parce que le genre Clinton ne bouleverse jamais le clientélisme et la collecte de fonds de Wall Street, qui dominent le parti « populaire ». Sanders, étant libre et indépendant grâce à des centaines de milliers de petits dons, pouvait, par exemple, s'opposer à l'ALENA (projet phare de Bill Clinton attaqué profitablement par Trump) sans prendre en considération les grands dons de l'oligarchie financière.

Je ne suis pas seul à me méfier du visage souriant de Kennedy. Joan Vennochi, chroniqueuse au *Boston Globe*, a noté récemment son refus de participer au comité électoral des démocrates afin de ne pas offenser certains collègues républicains. Kennedy a exprimé une ambivalence bizarre concernant la possible victoire des démocrates dans les élections de mi-mandat 2018. Oui, il aimerait que les démocrates retrouvent la majorité. Mais « est-ce qu'il y aurait moyen de faire cela sans cibler certains membres [républicains] avec lesquels j'entretiens des relations ?… Malheureusement, certains républicains doivent perdre. Il y a moyen de gagner sans empoisonner la capacité de travailler avec des collègues républicains ».

Avec une telle stratégie, on peut prévoir une majorité républicaine jusqu'en 2020.

John R. MacArthur est éditeur de Harper's Magazine. *Sa chronique revient le premier lundi de chaque mois.*

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon *(chef de division)*, Robert Dutrisac, *(éditorialiste)*, Michel Garneau et Pascal Élie *(caricaturistes)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division et reporter)*, Stéphane Baillargeon *(généraliste)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Jean Dion *(sports)*, Marco Fortier *(éducation)*, Lisa-Marie Gervais *(diversité)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Jessica Nadeau *(éducation)*. Alexandre Shields *(environnement)*; **information politique :** Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui *(correspondants parlementaires à Québec)* Dave Noël *(recherche)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*; **information culturelle :** Guillaume Bourgault-Côté *(politiques culturelles)*, Julie Carpentier *(pupitre)*, Fabien Deglise *(livres)*, Catherine Lalonde *(arts vivants)*, François Lévesque *(écrans)*,Caroline Montpetit *(arts vivants)*, Philippe Papineau *(médias)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Benoît Munger *(pupitre)*; **information internationale :** Guy Taillefer *(chef de division et éditorialiste)*; **section art de vivre :** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; **cahiers spéciaux :** Aude Marie Marcoux *(responsable)*; **équipe numérique :** Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay *(pupitres)*; **correction :** Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant *(correctrices)* ; **soutien à la rédaction :** Amélie Gaudreau *(coordonnatrice à la rédaction)*, Jean-Philippe Proulx *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*. **PUBLICITÉ** Charleyne Bachraty *(adjointe au vice-président)*, Marlène Côté, Évelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(directrices de comptes)*, Alain Tréhout *(directeur créativité média)*, Amélie Maltais *(commis aux avis légaux)*, Alessandra Tantalo et Laurence Hémond *(coordonnatrices publicitaires)*. **PRODUCTION** Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Luc Girard *(technicien informatique)*, Solène M. Hébert *(développeuse Web)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice marketing, communications et relations publiques)*, Sébastien Beaupré *(coordonnateur service à la clientèle)*, Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez *(préposées au service à la clientèle)*. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici *(technicienne comptable)*, Véronique Pagé *(responsable du crédit)*.

ACTUALITÉS

PESTICIDES

SUITE DE LA PAGE 1

sources humaines. Il a imposé certaines mesures conditionnelles à son financement, renouvelé pour un an seulement plutôt que deux.

Observateur externe bien au fait de l'encadrement habituel de la recherche, le professeur Éric Lucas, responsable du Laboratoire de lutte biologique de l'UQAM, a lui aussi fait part de ses inquiétudes au MAPAQ, d'où provient le financement du CEROM. Il craint « la perte d'une précieuse expertise entomologique » au centre avec les démissions répétitives. « C'est une situation inexplicable dans un centre financé en grande partie par des fonds publics. »

Le financement public du CEROM pour chacune des trois dernières années s'élève à au moins 2 millions de dollars par année, ce qui représente entre 60 et 70 % du financement total du centre. Le reste vient de fonds de recherches fédéraux, des Producteurs de grains du Québec et de la Coop fédérée.

Contradictions

Nos sources, qui requièrent toutes l'anonymat par crainte de représailles, rapportent comment s'exprimaient les tensions autour des conclusions des recherches du CEROM. Des chercheurs qui se penchaient plus spécifiquement sur les effets — désirables et indésirables — des pesticides néonicotinoïdes étaient carrément avertis de ne pas « faire trop d'efforts » pour diffuser leurs recherches et de ne pas parler aux journalistes sans un processus fastidieux d'approbation.

D'autres racontent avoir été découragés de publier dans des revues scientifiques, un processus habituellement encouragé partout ailleurs dans le milieu. Un collaborateur à une recherche raconte avoir été avisé à la dernière minute que le budget ne serait pas débloqué pour payer une telle publication, pourtant prévue au budget initial. Un candidat à l'embauche relate quant à lui sa stupéfaction lorsque le comité d'embauche l'a averti que le poste de chercheur convoité ne prévoyait pas l'écriture de ce genre d'article. Un programme du MAPAQ est pourtant spécifiquement destiné à « encourager la publication d'articles dans les revues scientifiques avec les résultats issus des projets soutenus financièrement », écrit-on au *Devoir*.

Le conseil d'administration du CEROM est composé de 11 membres, dont 5 de l'industrie agricole. Il compte aussi le directeur général par intérim du CEROM. Toutes les sources consultées parlent particulièrement du président du conseil d'administration, Christian Overbeek, à qui ils reprochent de contredire les études du CEROM et d'exercer des pressions.

Les résultats obtenus par deux des chercheurs, reconnus dans le milieu en matière de « néonics », ont été contredits publiquement, à plusieurs reprises, par M. Overbeek. Connu pour sa défense des semences enrobées de cet insecticide, il est lui-même producteur de grains, président des Producteurs de grains du Québec, inscrit comme lobbyiste à Québec et siégeait à la Financière agricole en date de mars 2017.

« Les néonics ne tuent pas les abeilles », écrivait M. Overbeek dans une lettre publiée dans *Le Devoir* l'été dernier. Cette position contredit non seulement celle du MAPAQ, qui reconnaît que « la mortalité accrue des colonies d'abeilles observée ces dernières années serait liée, entre autres causes, à l'utilisation systématique des pesticides de la famille des néonicotinoïdes », mais elle est aussi en contradiction avec le consensus scientifique mondial, ainsi que les recherches du CEROM. La toxicité des néonicotinoïdes pour les pollinisateurs n'est en effet plus remise en question ; sont plutôt contestés les autres facteurs de mortalité chez les abeilles et les solutions à mettre en œuvre.

Contacté par *Le Devoir*, M. Overbeek nie se placer en contradiction avec les résultats obtenus au CEROM. « Quand l'utilisation des néonicotinoïdes est faite en lien avec ce qui est écrit sur l'étiquette, ça n'amène pas de dommages au niveau des abeilles. »

Il affirme que les projets y sont menés « en fonction des attentes exprimées par le ministère de l'Agriculture ». « Le C.A. gère ces éléments-là et remet le mandat d'exécution à la direction », ajoute-t-il. Il affirme aussi ne jamais avoir discuté en conseil de restrictions en matière de publication scientifique.

« Je ne fais qu'apporter des nuances que tout agronome a droit d'apporter sur des travaux de recherche. J'ai fait des recherches personnellement sur des études comparées, avec ou sans l'utilisation des néonicotinoïdes sur 175 hectares durant deux saisons de végétation. C'est sûr que c'est moins que ce qui a été colligé au sein du CEROM, mais chacun amène des conclusions en fonction de ce qui se passe pour chacune de nos entreprises », s'explique-t-il.



ISTOCK

Le président du conseil d'administration du CEROM nie contredire les résultats obtenus par ce centre au sujet des pesticides néonicotinoïdes et leurs effets sur les abeilles.

À l'été 2016, il aurait ouvertement discrédité les résultats de recherche sur les néonicotinoïdes du CEROM devant le personnel de recherche, des membres du conseil d'administration et des fonctionnaires du ministère. « Ces recherches-là, ça vaut ce que ça vaut », aurait dit en substance le président du C.A. devant une vingtaine de personnes, rapportent deux témoins au *Devoir*.

« Le seul souvenir que j'ai de cette activité est qu'aucun des chercheurs ne participait », répond-il, puisque les chercheurs avaient boycotté cet événement annuel.

« Laxisme »

« Le problème n'est pas de contredire les recherches d'ailleurs, mais celles-là même qui sont faites dans son propre centre. C'est ça qui est inquiétant », résume l'un des employés qui sont partis.

Le professeur Éric Lucas s'interroge en outre sur le fait qu'un président du conseil d'administration d'un centre de recherche financé en majorité par des fonds publics « puisse déclarer d'une part dans les médias que les néonicotinoïdes n'ont pas d'effets sur les abeilles, alors qu'une série d'études, y compris celles au Québec, démontrent clairement le contraire ».

Le domaine de l'agroenvironnement en général semblait « déranger profondément certains membres du conseil d'administration », rapporte un autre ex-employé, qui a accepté d'en parler à condition de préserver son anonymat, craignant des représailles « dans un si petit milieu que l'agriculture au Québec ». Même son de cloche chez un autre chercheur qui a quitté le CEROM : « Je me faisais dire : "on n'aime vraiment pas ça que tu travailles là-dedans, et on aimerait mieux que tu ne travailles pas là-dedans". »

Lors d'une rencontre avec le personnel, M. Overbeek, aurait déclaré : « On n'est pas en agroenvironnement », rapportent deux sources. L'agroenvironnement est pourtant la mission principale du programme Prime-Vert, qui finance 11 projets sur 21 actuellement appuyés par le MAPAQ.

Questionné sur cette déclaration, M. Overbeek a d'abord affirmé au *Devoir* ne pas avoir été présent à cette rencontre. Puis, il a ensuite indiqué que ces rencontres devaient rester « entre les personnes concernées par la discussion ».

Interrogé par *Le Devoir* sur les mesures mises en place face à cette crise, le MAPAQ répond avoir imposé l'embauche d'un cadre intermédiaire pour permettre au CEROM « d'améliorer la situation au niveau des ressources humaines ». Le directeur en place depuis 2010 a été congédié en février dernier après une réunion à huis clos du conseil d'administration, mais on ignore s'il s'agit d'une exigence du ministère.

Le MAPAQ s'en remet entièrement aux règlements généraux et à la régie interne quant aux actes du conseil d'administration. Du « laxisme » selon plusieurs sources ou carrément « sous influence », prétendent deux des témoins. Le conseil d'administration est libre de sa composition, puisque le CEROM est un OBNL, donc un organisme privé. En agriculture, il n'est pas rare que l'industrie et les producteurs agricoles participent au financement de la recherche.

Alors que nous menions nos recherches, le CEROM a diffusé un communiqué jeudi dernier, réitérant « l'importance de sa mission » : « Le conseil d'administration identifie les thématiques de recherche jugées prioritaires. La recherche scientifique est réalisée de manière indépendante », y écrit la nouvelle direction.

Le Devoir

DIPLÔMES

SUITE DE LA PAGE 1

Lanaudière, dans la couronne nord de Montréal.

C'est une région décrite comme « fortement défavorisée ». Les jeunes éprouvent de plus en plus de problèmes de santé mentale, comme l'anxiété ou la dépression. Le décrochage est si important — et le taux de chômage si faible — que les entreprises parviennent difficilement à recruter des employés qualifiés.

Près d'un garçon sur deux de la Commission scolaire des Samares, dans Lanaudière, n'a toujours pas de diplôme sept années après le début de ses études secondaires. Chez les filles, c'est une sur trois qui n'a pas de diplôme.

« Il faut agir contre le décrochage, sinon on va se heurter à un mur pour recruter des employés qualifiés »

Pour renverser la tendance, le Carrefour jeunesse emploi a réussi à rallier toute la région (écoles, municipalités, ministères, entreprises, députés, etc.) pour accompagner les jeunes de leur naissance jusqu'à 35 ans. Tous ces acteurs locaux sont regroupés dans une « grappe éducative » inspirée de la Silicon Valley.

Le but : s'assurer que les nouveau-nés partent du bon pied, inciter les enfants à rester à l'école au moins jusqu'à 18 ans et aider les jeunes adultes à trouver un emploi.

« L'accompagnement commence avant même la naissance des enfants : on s'assure qu'une infirmière rencontre toutes les femmes enceintes », explique Jean Pilotte.

De la naissance jusqu'à l'âge de deux ans, les poupons et leur mère seront examinés tous les mois par une infirmière du CLSC. Il s'agit de repérer très tôt tout trouble de langage, de développement ou de comportement. Et de le corriger. La même rigueur est de mise durant tout le parcours scolaire des enfants.

La municipalité de Saint-Lin ouvre même les portes de l'hôtel de ville trois soirs par semaine pour accueillir les élèves de l'école secondaire locale qui ont besoin de tutorat. Un enseignant est sur place. Un autobus jaune emmène gratuitement les enfants à l'hôtel de ville.

La recette gagnante

« Il faut agir contre le décrochage, sinon on va se heurter à un mur pour recruter des employés qualifiés. On commence à avoir des difficultés à embaucher », dit Martin Perreault, vice-président chez Meubles JC Perreault, établi à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Le professeur Égide Royer a été embauché comme consultant pour conseiller la « grappe éducative » sur les meilleures mesures à mettre en place pour contrer le décrochage. La recette est simple, selon lui : étendre la maternelle 4 ans à l'ensemble des jeunes — pour détecter tôt dans la vie de l'enfant les troubles de langage ou de développement — et rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans.

« Ça devient extrêmement gênant et même un problème d'éthique de ne pas élargir la maternelle 4 ans à tous les enfants du Québec. Il est prouvé que la maternelle 4 ans peut changer l'avenir d'un enfant », dit Égide Royer.

Le ministre Sébastien Proulx affirme dans son livre, publié la semaine dernière, qu'il veut faire de l'éducation une véritable priorité nationale. Il doit passer de la parole aux actes et mener une campagne incessante auprès du premier ministre pour obtenir des fonds pour les écoles, estime Gérald Boutin, de l'UQAM.

« Les écoles débordent et l'encadrement des élèves en difficulté est déficient à cause du manque de professionnels comme les orthopédagogues ou les psychoéducateurs. Ce n'est pas de nature à aider la persévérance scolaire », dit-il.

Le Devoir

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

« Les agonistes contrecarrent les symptômes de sevrage et la sensation de manque tout en permettant au cerveau de fonctionner normalement. La personne peut alors reprendre le contrôle de sa vie et sortir du cycle infernal de recherche d'argent et de drogue », explique la Dre Bruneau.

Les lignes directrices recommandent fortement de commencer le traitement par la buprénorphine-naloxone, mieux connu sous le nom commercial de suboxone, en raison de son profil d'innocuité supérieur aux autres agonistes, dont la méthadone, et de la possibilité d'emporter les doses à domicile. Le suboxone se compose de buprénorphine et de naloxone.

« La buprénorphine est un agoniste partiel, c'est-à-dire qu'il a un effet plafond, ce qui fait qu'il est plus difficile de faire une surdose avec ce médicament. Il est donc beaucoup plus sécuritaire que la méthadone », précise la spécialiste en toxicomanie.

La naloxone, que l'on administre lors de surdose, est pour sa part un antagoniste qui bloque les récepteurs opioïdes. « Elle a une plus grande affinité pour les récepteurs opioïdes que l'héroïne. Elle déplace donc l'héroïne qui est liée aux récepteurs, et bloque l'effet de l'héroïne, ce qui entraîne le réveil du patient, mais induit les symptômes du sevrage et la sensation de manque », indique la Dre Bruneau qui est professeure au département de médecine familiale et de médecine d'urgence de l'Université de Montréal.

« La naloxone a été introduite dans les comprimés de suboxone que l'on met sous la langue pour empêcher les patients de se les injecter. Si la personne prend le suboxone comme il se doit sous sa langue, la naloxone n'aura aucun effet parce qu'elle n'est pas absorbée par les muqueuses. Par contre, si elle l'écrase et se l'injecte, la naloxone exercera son effet antagoniste, et le patient ressentira les symptômes du sevrage », souligne la Dre Bruneau.

« *Les personnes en sevrage sont extrêmement malades. Elles vont faire n'importe quoi pour obtenir leur drogue parce que c'est intolérable.* »

La Dre Julie Bruneau, au sujet des patients en sevrage de méthadone

La buprénorphine n'est toutefois pas efficace pour certaines personnes, dont la consommation d'opioïdes est plus importante et plus ancienne. Les lignes directrices recommandent alors d'opter pour la méthadone, un agoniste complet qui fonctionnera mieux chez les consommateurs ayant besoin de grosses doses d'opioïdes.

« La méthadone est toutefois beaucoup moins sécuritaire. Une dose de méthadone pourrait tuer quelqu'un qui a une faible tolérance. De plus, elle est plus susceptible d'interagir avec d'autres médicaments, tels que des antirétroviraux, des antibiotiques et certains antidépresseurs, et ces interactions peuvent induire des effets secondaires, notamment cardiaques. Au Québec, une exemption est nécessaire pour pouvoir prescrire la méthadone. Elle est administrée en liquide par la bouche devant le pharmacien », détaille la Dre Bruneau avant d'ajouter qu'il y a une minorité de personnes qui sont allergiques aux deux médicaments ou qui n'y sont pas sensibles. Pour ces personnes, « la morphine à libération prolongée sous forme orale est une solution de rechange citée dans la littérature ».

Sevrage complet proscrit

Les lignes directrices proscrivent le sevrage complet et rapide (en moins d'un mois), qui consiste à diminuer la dose de méthadone tous les jours jusqu'à ce que la personne n'en prenne plus du tout. La littérature scientifique confirme que cette approche rend les personnes à risque élevé de rechute, voire de décès par surdose, ainsi que de transmission de l'hépatite C et du VIH. « Les personnes en sevrage sont extrêmement malades. Elles vont faire n'importe quoi pour obtenir leur drogue parce que c'est intolérable. Mais si elles ont arrêté de consommer pendant deux à trois semaines, leur tolérance a diminué, la dose dont elles auraient besoin est moindre. Mais comme elles sont très impatientes de se soulager, elles consommeront souvent une dose semblable à celles qu'elles prenaient avant le sevrage, ce qui sera trop élevé et susceptible de provoquer une surdose. L'autre danger est qu'elles risquent de partager des seringues et ainsi de contracter le VIH ou l'hépatite C », explique la Dre Bruneau.

Ces lignes directrices sont importantes pour ouvrir un dialogue sur nos pratiques, car le sevrage complet et rapide est pratiqué dans plusieurs centres de thérapie au Canada.

« Plusieurs valorisent cette approche en faisant avoir que la personne n'aura plus à prendre un médicament toute sa vie comme une béquille, mais nous la déconseillons fortement », déclare la médecin.

« Certains patients qui suivent un programme à la méthadone ou la buprénorphine voudront un jour cesser complètement de prendre ce médicament, mais nous recommandons d'y aller lentement pour que le cerveau ait le temps de se réorganiser. Tranquillement dans les années qui suivent le début du traitement, alors qu'elles se réorganisent, retournent à l'école, changent d'amis et sortent du milieu [de la drogue], on pourra alors commencer à réduire les doses de méthadone, pour changer à terme pour la buprénorphine, qui provoque moins d'effets secondaires, ou diminuer complètement la méthadone. On peut en arriver à un sevrage complet comme ça », indique la chercheuse.

Diminuer les doses

Environ la moitié des patients qui vont bien arrivent à se sevrer complètement sur des périodes de quelques années. L'autre moitié parvient à diminuer les doses de médicaments jusqu'à un plateau en dessous duquel ils ne sont pas bien, « peut-être parce que leur cerveau n'a pas réussi à se réorganiser ou à reproduire ses endorphines ou à modifier ses récepteurs. On ne le sait pas trop ». Ces patients font alors le choix de prendre une petite dose de leur médicament agoniste pour demeurer stables, « sinon ils devront prendre un antidépresseur et un anxiolytique pour s'endurer. Ils ne possèdent plus les critères de la toxicomanie et ils ressemblent alors à d'autres patients qui doivent prendre leur médicament contre une maladie chronique, comme l'hypertension ou le diabète. »

« Quand les personnes qui souffrent de diabète de type 2 perdent leur surplus de poids, certains pourront cesser de s'injecter de l'insuline. Mais d'autres auront toujours besoin de ce médicament, en moins grosses doses toutefois », explique la spécialiste.

Les lignes directrices insistent aussi sur le fait que l'on devrait offrir aux toxicomanes, qui ont souvent plusieurs difficultés dans leur vie, un suivi psychosocial, mais ce dernier « ne devrait jamais être obligatoire pour avoir accès au traitement, car pour plusieurs, la médication seule fonctionne », souligne la Dre Bruneau, qui espère par ailleurs que ces lignes directrices inciteront les médecins de première ligne à prendre en charge les personnes ayant des problèmes de dépendance aux opioïdes, « qui ne sont pas toutes des cas complexes », afin qu'elles « aient accès à notre réseau de la santé un peu plus facilement ».

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.